

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴷⵓⵏⵏⴰ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴷⵓⵏⵏⴰ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴷⵓⵏⵏⴰ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴷⵓⵏⵏⴰ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴷⵓⵏⵏⴰ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ



المملكة المغربية
الوزارة المنتدبة لدى وزير الشؤون الخارجية
والتعاون الإفريقي والمغاربة المقيمين
بالخارج، المكلفة بالمغاربة المقيمين بالخارج

Royaume du Maroc

Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Étrangères,
de la Coopération Africaine et des Marocains Résident
à l'Étranger, Chargé des Marocains Résident à l'Étranger

Politique Nationale d'Immigration et d'Asile

Rapport 2019

Politique Nationale d'Immigration et d'Asile

Rapport 2019

www.marocainsdumonde.gov.ma



(...) L'intérêt du Royaume du Maroc pour la question migratoire n'est ni récent, ni circonstanciel.

Il constitue, au contraire, un engagement ancien et volontaire qui s'exprime à travers une politique, humaniste dans sa philosophie, globale dans son contenu, pragmatique dans sa méthode et responsable dans sa démarche.

Notre Vision, c'est d'anticiper l'avenir, pour construire une mobilité ordonnée.

Notre approche, c'est de tendre avec constance vers un équilibre salubre entre réalisme et volontarisme; entre intérêts légitimes des Etats et respect des droits humains des migrants.

La réussite nationale de cette approche – qui a toujours été la Nôtre – a conduit Nos frères africains à Nous confier le mandat de Leader de l'Union Africaine sur la question migratoire.

Elle a abouti à l'Agenda Africain pour la Migration, adopté à l'unanimité par la Conférence de l'Union Africaine en janvier 2018.

C'est, donc, tout naturellement que Notre vision, à l'échelle nationale et continentale, converge avec Notre engagement international, à travers le Pacte Mondial.

L'une et l'autre s'inscrivent dans la recherche constante de compromis novateurs, entre gestion des frontières et protection des droits humains des migrants, entre migration et développement.

L'une et l'autre tendent vers la responsabilité collective, la souveraineté responsable et le pragmatisme humaniste. (...)

Pour l'heure, le Pacte Mondial demeure une promesse que l'Histoire jugera. Il n'est point temps encore d'en célébrer la réussite.

Le défi de cette Conférence est de montrer que la Communauté internationale fait le choix d'une solidarité responsable au sujet de la question de la migration. (...)

Car aucun pays ne peut, à lui seul, faire face à ces enjeux ! Or, s'il n'y a pas d'alternative à la coopération, il n'y a pas, non plus, d'alternative à l'action. (...)

Le Pacte Mondial n'est pas une fin en soi. Il ne fait sens que par sa mise en œuvre effective. C'est pourquoi, la Conférence de Marrakech est, avant tout, un appel à l'action.

A cet appel, l'Afrique répond d'ores et déjà présent ! Elle n'entend pas être en marge.

L'Afrique ne sera pas l'objet du Pacte Mondial. Elle en sera un acteur. Un acteur central.

L'Agenda Africain pour la Migration définit sa feuille de route. Pionnier, il a anticipé l'importance, consacrée par le Pacte Mondial, de la connaissance des dynamiques migratoires.

Il a dédié à cet objectif une institution à part entière : l'Observatoire Africain des Migrations, qui aura son siège au Royaume du Maroc, et qui a été appuyé nommément par le Pacte. (...)

La page de l'Histoire qui s'écrit aujourd'hui, à Marrakech, honore la Communauté internationale, et la porte, un pas de plus, vers un nouvel ordre migratoire, plus juste et plus humain.»

Extrait du Discours de Sa Majesté le Roi à l'occasion de la Conférence Intergouvernementale pour l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, le 10 décembre 2018.

Table des matières

Acronymes	7
1. Introduction	9
2. La Stratégie Nationale d’Immigration et d’Asile (SNIA).....	11
3. Bilan programmatique d’étape de la SNIA.....	17
Programmes sectoriels	
- Education, culture, jeunesse et loisirs.....	19
- Santé, logement, assistance sociale et humanitaire.....	35
- Formation professionnelle et emploi.....	53
Programmes transverses	
- Gestion des flux et lutte contre la traite des êtres humains.....	65
- Coopération et partenariats internationaux.....	72
- Cadre réglementaire et conventionnel.....	85
- Gouvernance et communication.....	89
4. Le rôle du Maroc sur le plan international en matière de migration	101
5. Conclusion et recommandations	111



Acronymes

AECID : Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement
ALCS : Association de Lutte contre le Sida
AMAPPE : Association Marocaine d'Appui à la Promotion de la Petite Entreprise
AMPF : Association Marocaine de Planification Familiale
ANAM : Agence Nationale d'Assurance Maladie
AREFs : Académies Régionales d'Education et de Formation
AVRR : Aide au Retour Volontaire et à la Réintégration
BIT : Bureau International du Travail
BRA : Bureau des Réfugiés et des Apatrides
CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CGEM : Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CNDH : Conseil National des Droits de l'homme
COP : Conférence des Parties
CRDH : Conseil Régional des Droits de l'homme
DENF : Direction de l'Education non Formelle
DGSN : Direction Générale de la Sécurité Nationale
DIDH : Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme
DUE : Délégation de l'Union Européenne
ENABEL : Agence Belge de Développement
ENSA : Ecole Nationale Supérieure de l'Administration
ENAS : Enfants mineurs non accompagnés ou séparés
EROG : Ecole Royale des Officiers de Gendarmerie
FFU : Fonds Fiduciaire d'Urgence
FMMD : Forum Mondial pour la Migration et le Développement
FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la Population
FOO : Fondation Orient Occident
GIZ : Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence Allemande de Coopération)
GTM : Groupe Thématique Migration

Acronymes

GTP : Groupe de Travail de Protection
HCR : Haut-Commissariat de Nations Unies pour les Réfugiés
ICMPD : International Centre for Migration Policy Development
ISIC : Institut Supérieur de l'Information et de la Communication
MC2CM : Mediterranean City-to-City Migration Project
MENFPESRS : Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MDCMREAM : Ministère Délégué chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration
MRE : Marocains Résidant à l'Etranger
MS2 : Association Maroc Solidarité Médico -Sociale
OCDE : Organisation pour la Coopération et le Développement en Europe
ODCO : Office du Développement de la Coopération
OFPPT : Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail
OIM : Organisation Internationale pour les Migrations
OIT : Organisation Internationale du Travail
OMDH : Organisation Marocaine des Droits Humains
ONUDDC : Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
PISERUMA : Programme d'Insertion Socio-économique des Réfugiés au Maroc
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
RAMED : Régime d'Assistance Médicale
RDPP : Regional Development and Protection Program
RECOMIG : Renforcement des Capacités des Collectivités Territoriales dans le Domaine Migratoire
SNIA : Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile
SNUD : Système des Nations Unies pour le Développement
TACT : Action Transnationale pour l'Assistance aux Victimes de la Traite
UA : Union Africaine
UIR : Université Internationale de Rabat
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

1. Introduction

Il y a six ans, grâce à la vision et aux directives éclairées de Sa Majesté le Roi Mohammed VI - que Dieu l'Assiste-, le Maroc a entrepris une nouvelle Politique Nationale d'Immigration et d'Asile, en raison de sa nouvelle situation migratoire où des migrants, qui auparavant transitaient par le Maroc pour aller en Europe, choisissent de s'installer et d'y résider.

La mise en œuvre de la nouvelle politique migratoire a donné lieu à un ensemble de décisions et de mesures concrètes pour activer le processus d'intégration des migrants en régularisant leur situation administrative et en leur ouvrant l'accès à l'ensemble des dispositifs nationaux de santé, d'éducation et de formation, de logement, de protection et d'emploi.

Dans le même sens, le Maroc a soutenu depuis longtemps l'élaboration d'un cadre de gouvernance Internationale de la migration. À cet égard, le Maroc, en tant que co-président avec l'Allemagne du Forum mondial pour la migration et le développement (2017 et 2018), a tenu son 11ème Sommet à Marrakech, les 5 et 7 décembre 2018. Et enfin, le Maroc a eu l'honneur d'abriter la conférence intergouvernementale pour l'adoption du Pacte mondial de Marrakech pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, annoncé dans la Déclaration de New York du 19 septembre 2016 et ce, les 10 et 11 décembre 2018.

Le Pacte de Marrakech sur les Migrations est le prolongement de la vision Royale concernant la gouvernance internationale des migrations. En effet, il est l'occasion de mieux tirer parti des avantages des

Introduction

migrations et de maîtriser les perturbations qu'elles déclenchent, par un renforcement de l'utilisation des voies légales de la migration, la protection des droits des migrants et un nouvel investissement en faveur du développement.

Le présent rapport constitue le bilan établi durant la période (septembre 2018-décembre 2019) de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA), mettant en valeur les efforts poursuivis par l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux. Il se propose aussi de présenter des recommandations pour une mise en perspective des défis majeurs à relever par le Maroc dans le cadre de sa politique migratoire.

2. La Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA)

La Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile a été adoptée au Conseil du Gouvernement, le 18 décembre 2014. Impulsée par les Hautes Orientations de SM le Roi Mohammed VI, cette nouvelle stratégie trouve ses fondements dans la volonté du Royaume de se conformer à ses engagements internationaux et aux dispositions de la nouvelle Constitution de 2011 qui stipulent notamment, d'une part, dans son préambule que :

« Le Royaume du Maroc...réaffirme son attachement aux droits de l'Homme tels qu'ils sont universellement reconnus, ainsi que sa volonté de continuer à œuvrer pour préserver la paix et la sécurité dans le monde. »

Et, d'autre part, dans son article 30 que :

« Les étrangers jouissent des libertés fondamentales reconnues aux citoyennes et citoyens marocains, conformément à la loi. Ceux d'entre eux qui résident au Maroc peuvent participer aux élections locales en vertu de la loi, de l'application de conventions internationales ou de pratiques de réciprocité. »

Dans le cadre d'une approche participative, la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile a été élaborée sur la base du diagnostic de la situation des immigrés au Maroc et de l'analyse des enjeux relatifs à l'immigration et à l'asile. Elle se décline en 4 objectifs stratégiques :

► **Objectif stratégique 1 : Faciliter l'intégration des immigrés réguliers**

Cet objectif consiste à assurer l'intégration des migrants réguliers, à les faire bénéficier des mêmes droits que les Marocains (accès à

La Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA)

l'éducation, à la formation professionnelle et à l'emploi, couverture médicale, logement...), à lutter contre les discriminations et à assurer les conditions d'une vie digne et épanouie (regroupement familial, participation politique...).

► **Objectif stratégique 2 : Mettre à niveau le cadre réglementaire**

Cet objectif consiste à mettre en place un cadre réglementaire tenant compte des orientations du Maroc en matière d'immigration et de droits de l'Homme, des dispositions de la Constitution et des conventions internationales signées.

► **Objectif stratégique 3 : Mettre en place un cadre institutionnel adapté**

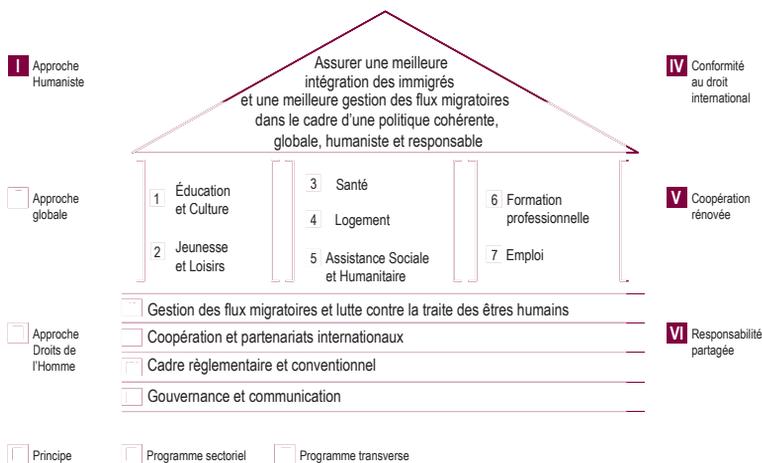
Cet objectif consiste à mettre en place le cadre institutionnel et de gouvernance permettant une meilleure collaboration entre les acteurs concernés par la question de l'immigration et une synergie dans la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de ladite stratégie.

► **Objectif stratégique 4 : Gérer les flux migratoires dans le respect des droits de l'Homme**

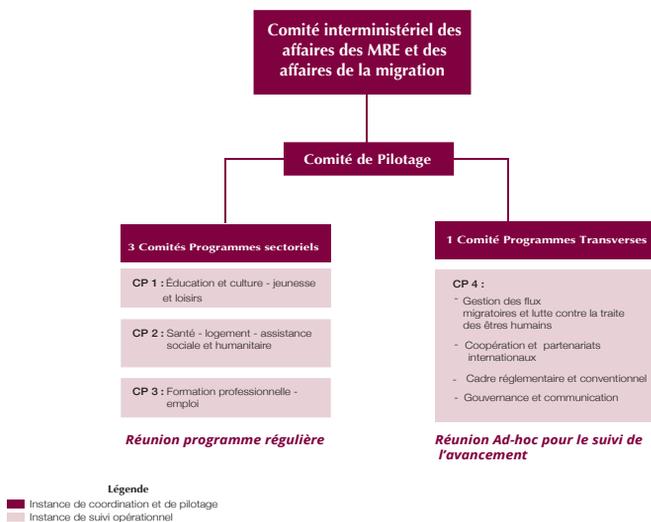
Cet objectif consiste à assurer une gestion maîtrisée des flux d'immigrés en mettant en œuvre les outils et mécanismes pour mieux piloter les flux d'immigration régulière (étudiants, travailleurs, investisseurs...), pour limiter l'entrée d'immigrés irréguliers (tout en leur assurant un traitement humaniste et respectueux de leurs droits) et pour lutter contre les réseaux de trafic et de traite des êtres humains.

Pour rappel, la vision stratégique de la SNIA est soutenue par 6 principes directeurs et les quatre objectifs stratégiques précités se déclinent en 11 programmes stratégiques : 7 programmes sectoriels et 4 programmes transverses.

La Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA)



Par ailleurs, afin d'assurer l'opérationnalisation de cette stratégie, un dispositif de gouvernance de la SNIA a été mis en place comprenant 3 instances aux prérogatives complémentaires.



La Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA)

Le **Comité Interministériel des affaires des MRE et des affaires de la migration** est l'instance de décision et de suivi de la mise en œuvre des politiques migratoires. Il est un élargissement aux questions de l'immigration du comité interministériel chargé des affaires des MRE (déjà existant) avec un secrétariat assuré par ce Ministère. Ce comité pilote la mise en œuvre de la SNIA (suivi global de l'avancement, décisions et arbitrages sur les questions importantes, etc.). Présidé par le Chef du Gouvernement, il réunit une fois par semestre les principaux représentants des ministères et institutions impliqués dans la gestion des questions migratoires.

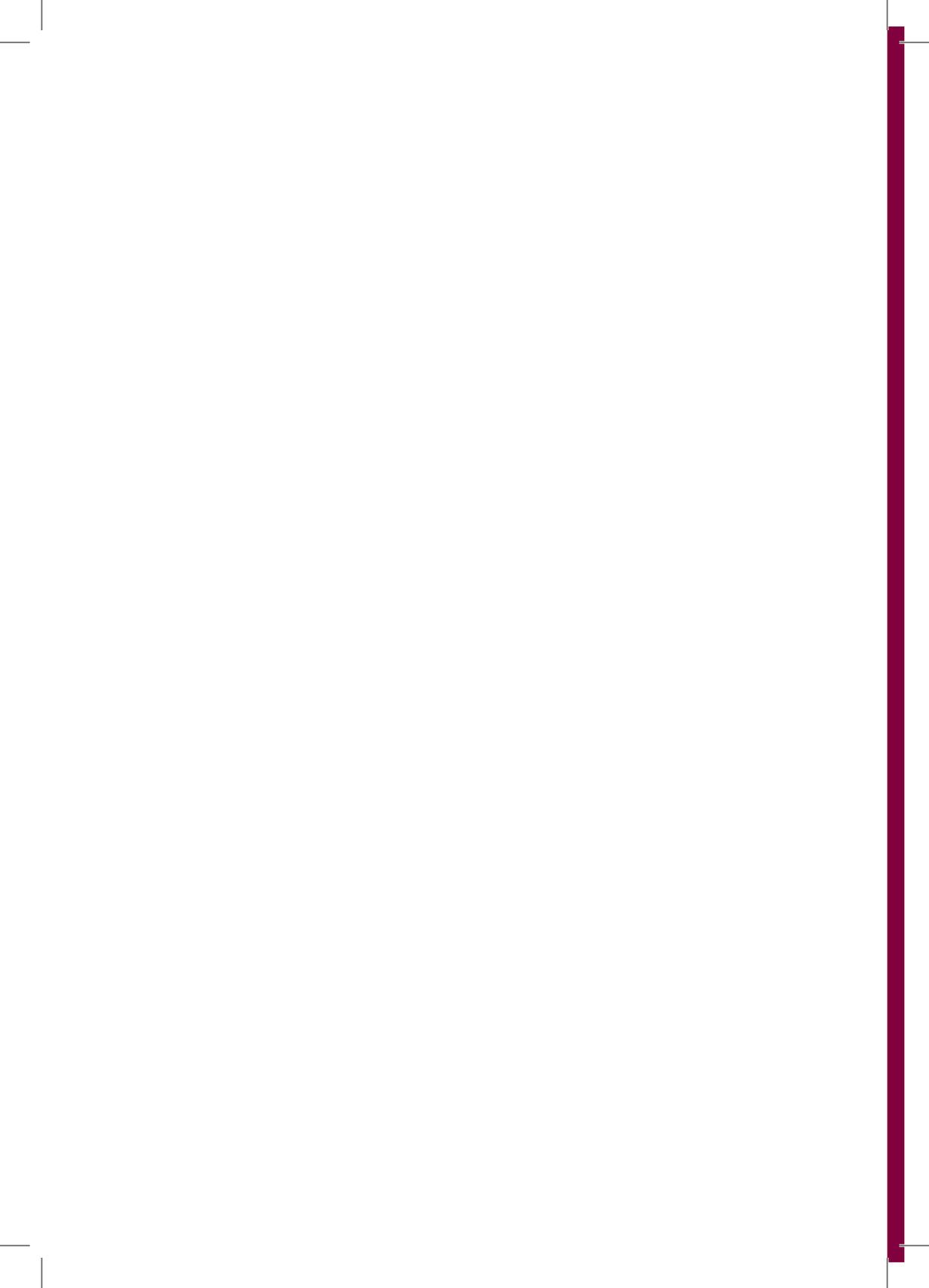
Un **Comité de Pilotage (CoPil)**, regroupant les hauts cadres des ministères et institutions qui portent les actions en plus de ce Ministère. Le CoPil se tient tous les 3 mois afin de permettre un suivi régulier de l'avancement de la mise en œuvre des programmes d'actions définis dans le cadre de la SNIA. Il permet de faire un point d'avancement entre deux Comités interministériels et de préparer les comités interministériels semestriels. Le Ministère assure l'organisation des réunions et centralise les états d'avancement que chaque ministère doit élaborer et présenter lors de ces réunions.

Des **Comités Programmes** composés de points focaux représentant l'ensemble des ministères et des acteurs institutionnels partenaires en charge du suivi des réalisations et se réunissent tous les mois, sous la présidence de ce Ministère, afin d'étudier l'avancement des actions, d'identifier les points d'amélioration et les alertes à remonter au comité de pilotage. La mise en œuvre opérationnelle des actions prévues pour chacun des programmes de la SNIA est assurée par chacun des ministères et des institutions publiques qui les portent, en collaboration avec les organisations de la société civile, le secteur privé et les partenaires internationaux, le cas échéant.

La Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA)

Ainsi, depuis l'adoption de la nouvelle politique migratoire en 2013, des progrès considérables ont été accomplis que ce soit, en matière de promotion de la sécurité humaine des migrants, à travers la réalisation de deux campagnes de régularisation de 2014 et 2017 qui ont permis de régulariser plus de 50000 personnes, ou en matière d'accès aux services de base. En effet, tous les enfants migrants peuvent bénéficier d'une éducation dans les écoles publiques et privées du Royaume, indépendamment de leur situation administrative. En matière de santé, les migrants peuvent bénéficier de la gratuité des soins préventifs et curatifs des programmes de lutte contre les maladies transmissibles et des prestations sanitaires du réseau de santé primaire, et sont admis dans les hôpitaux au même titre que les Marocains. Aussi, les migrants ont accès à l'ensemble des programmes nationaux d'assistance sociale et à tous les centres de l'Entraide nationale. Enfin, afin de favoriser leur intégration professionnelle, les migrants régularisés ont accès à – et sont accompagné vers – la formation professionnelle et ils peuvent bénéficier des services de recherche d'emploi et de l'ensemble des programmes d'aide à l'emploi. Ils peuvent obtenir le statut d'auto-entrepreneurs ou s'organiser en coopératives.

Enfin, la mise à niveau du cadre réglementaire sur la migration et l'asile a permis l'adoption d'une nouvelle loi sur la lutte contre la traite des êtres humains en 2016 et le décret d'application y afférent en 2018, suivie de la mise en place de la Commission Nationale Chargé de la Coordination des mesures de lutte contre la traite des êtres humains et la protection des victimes en 2019. Aussi, deux projets de loi sur la migration et l'asile ont été élaborés.



3. Bilan programmatique d'étape

Programmes sectoriels

▶ Education, culture, jeunesse et loisirs 19

▶ Santé, logement, assistance sociale et
humanitaire 35

▶ Formation professionnelle et emploi 53



Education, culture, jeunesse et loisirs

Programme 1 : Education et culture

Ce programme vise à faciliter l'intégration des migrants et des réfugiés dans la société marocaine en leur faisant bénéficier des mêmes droits que les Marocains dans les domaines de l'éducation et la culture et leur permettre de participer à la vie sociale et culturelle du pays d'accueil et aussi à promouvoir le vivre ensemble et la diversité des cultures.

Dans ce cadre, ce programme prévoit trois objectifs spécifiques :

- ▶ Intégrer les migrants et réfugiés dans le système scolaire formel et non formel (OSP1).
- ▶ Promouvoir la diversité des formes d'expression culturelle (OSP2).
- ▶ Former les migrants et réfugiés aux langues et culture marocaines (OSP3).

Et ce, à travers la mise en œuvre des interventions suivantes :

- ▶ Organisation de sessions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement pour garantir le droit à l'éducation aux enfants étrangers (Action 1.1).
- ▶ Mise en place de mesures de soutien afin de garantir une éducation optimale des élèves migrants et réfugiés (Actions 1.2 et 1.3).
- ▶ Intégration des migrants et des réfugiés dans les programmes d'éducation non-formelle (Actions 1.4 et 1.5).
- ▶ Sensibilisation sur les questions d'immigration, de diversité culturelle et de vivre ensemble dans les écoles (Actions 1.6, 1.7 et 1.8).

Bilan programmatique d'étape

- ▶ Soutien à l'intégration culturelle des migrants et réfugiés et au vivre ensemble (Action 1.9, 1.10, 1.11 et 1.12).

Ainsi, un ensemble de dispositifs et de mesures ont été pris durant la période 2018-2019 pour garantir l'inscription des enfants migrants et palier à certaines contraintes rencontrées. Parmi ces mesures, on peut citer :

- ▶ L'intégration des migrants et réfugiés dans la Décision Ministérielle du MENFPESRS n°014/2018 du 11 mai 2018 relative aux mesures et démarches pour la rentrée scolaire 2018-2019.
- ▶ La publication de la circulaire n°139-18 du 5 octobre 2018 relative à l'intégration des élèves étrangers qui autorise les enfants migrants et réfugiés à accéder aux écoles publiques et privées quelque soit leur situation administrative.
- ▶ La mise en place du « dispositif d'intégration éducative des enfants migrants et réfugiés », qui détermine les étapes et démarches d'identification, d'accueil, d'orientation et d'inscription de ces enfants indépendamment de leur nationalité et de leur situation administrative, en impliquant les acteurs et les intervenants nationaux, régionaux et locaux. Dans ce sens, des comités de coordination aux niveaux central et provincial relevant du Département de l'Education Nationale ainsi que des points focaux au niveau des Académies Régionales de l'Education et de la Formation (AERFs) ont été désignés pour assurer le suivi de la mise en œuvre de ce dispositif.

1. Activités et résultats 2018-2019

a) Organisation de sessions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement pour garantir le droit à l'éducation aux enfants étrangers (Action 1.1)

Afin de sensibiliser et d'informer sur le droit à l'éducation des migrants et réfugiés, le MENFPESRS a élaboré et diffusé des spots audio-visuels intégrant des témoignages d'enfants migrants dans le cadre de la campagne

de sensibilisation, depuis l'année scolaire 2015-2016, pour encourager l'inscription des enfants non scolarisés et déscolarisés dans l'éducation non formelle, lors de chaque rentrée scolaire.

Aussi, dans le cadre des opérations « Caravane » et « Child to Child » pour l'identification, la sensibilisation et l'orientation des enfants non scolarisés et qui ont pris en compte les enfants issus de la migration, 390 enfants migrants et réfugiés (296 au niveau primaire et 94 au niveau collège) et 484 enfants migrants parmi les 73419 enfants non scolarisés recensés, ont été inscrits au titre de l'année scolaire 2018-2019.

D'autre part, des ateliers thématiques au niveau de trois zones cibles (Nador, Oujda et Tétouan) ont été organisés avec l'appui de l'UNICEF et en partenariat avec la DENF et les AREFs et ce, dans le cadre du projet HIJRA WA HIMAYA. Ces ateliers avaient pour objectifs d'identifier les défis de la scolarisation des enfants migrants mais aussi de sensibiliser sur le dispositif d'intégration éducative des enfants migrants et réfugiés, mis en place par le MENFPESRS. Ces ateliers ont permis de :

- ▶ consulter plus de 20 parents migrants de différentes nationalités et près de 60 professionnels du secteur de l'Education : directeurs, enseignants, représentants de l'Entraide Nationale et des Conseils provinciaux et communaux ainsi que des associations œuvrant dans le domaine de la migration ;
- ▶ accompagner 50 enfants migrants, à travers des activités ludiques et écouter leurs vécues au sein des écoles ;
- ▶ identifier les besoins en information et sensibilisation des différents acteurs de l'Education incluant les parents et la société civile.

Dans cette même optique, des sessions de sensibilisation au profit du personnel des services déconcentrés du Département de l'Education Nationale ont été réalisées avec l'appui des partenaires internationaux (OIM, HCR, GIZ), en concertation avec le Ministère et le MENFPESRS, dans deux régions ciblées : Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Souss-Massa.

Bilan programmatique d'étape

En général, grâce à ces mesures entreprises par les différents acteurs, un nombre de 3636 enfants migrants ont été enregistrés dans les douze Académies Régionales de l'Éducation et de la Formation au titre de l'année scolaire 2018-2019.

Répartition des élèves migrants inscrits par sexe		
Total	Garçons	Filles
3636	1816	1820

Source : Département de l'Éducation Nationale

b) Garantir une éducation optimale des élèves immigrés et réfugiés (Actions 1.2 et 1.3)

Le soutien scolaire a permis d'offrir, à côté de l'école, un appui personnalisé aux élèves migrants pour améliorer leurs compétences éducatives et leur garantir une meilleure intégration dans le cursus scolaire. Ainsi, 79 élèves ont bénéficié des cours de soutien scolaire assurés par des associations partenaires du Ministère, spécialisés en la matière, au titre de l'année 2018-2019.

Dans la même optique, le MENFPESRS a entrepris des programmes et actions d'accompagnement scolaire au profit des enfants en situation particulière, notamment les élèves issus de la migration. Ces mesures ont été déclinées au niveau des établissements scolaires, à travers l'organisation de sessions de soutien intensif dont l'enveloppe horaire était de 3 heures par semaine et ce, à l'occasion de la préparation des examens pour l'obtention de certificats.

Aussi, des programmes d'accompagnement scolaire ont été menés avec le soutien des associations visant la médiation avec les parents d'élèves migrants /tuteurs et l'école, la mise à niveau et l'aide à l'auto-apprentissage ainsi que la réalisation d'activités d'éveil pour permettre une meilleure intégration des élèves migrants dans l'école.

Par ailleurs, le programme de l'enseignement préscolaire, développé avec les associations de la société civile partenaires du Ministère, a permis de contribuer à assurer une meilleure intégration des enfants migrants dans le système éducatif formel en mettant en place des activités pratiques, ludiques et artistiques (peinture, dessin, modelage, bricolages, histoires, jeux d'éveil...), sans oublier les activités de préparation à l'apprentissage de la lecture et l'écriture en langue arabe. A ce titre, 44 enfants migrants ont bénéficié de ce programme durant l'année scolaire 2018-2019.

Quant à l'initiative Royale « Un million de cartables » qui représente l'une des mesures très importantes d'assistance sociale permettant une meilleure scolarisation des enfants issus de familles démunies y compris les enfants des migrants, 505 enfants migrants ont bénéficié de cette initiative, au titre de l'année 2018-2019, à l'instar de leurs homologues marocains.

Aussi, le programme « Tayssir » comme étant un dispositif d'appui social sous forme des transferts monétaires conditionnels, a fait bénéficier un nombre de 468 enfants migrants au titre de l'année 2018-2019. L'obtention des statistiques mentionnées ci-dessous, résulte d'une adaptation du système Massar en 2018 qui a permis la remontée des données, concernant les enfants issus de la migration bénéficiaires des programmes d'appui social susmentionnés.

Nombre de bénéficiaires « Un million de cartables »			Nombre de bénéficiaires « Tayssir »		
Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
228	277	505	203	265	468

Source : Département de l'Education Nationale

De son côté, le HCR dans le cadre de son programme d'aide à la scolarisation des enfants réfugiés qui vise à atteindre une intégration optimale des élèves en âge de scolarisation dans les écoles publiques primaires et secondaires, a mis en place plusieurs activités durant l'année 2019 :

Bilan programmatique d'étape

- ▶ Octroi des Kits scolaires et bourses scolaires mensuelles pour 943 enfants réfugiés scolarisés en primaire et secondaire, et 8 enfants réfugiés inscrits dans les programmes d'éducation informelle.
- ▶ Renforcement des programmes linguistiques, en particulier avec certains partenaires (Instituts français et associations de la société civile). Ainsi 106 et 325 réfugiés ont bénéficié respectivement de ces programmes, à travers les Instituts Français et la Fondation Orient -Occident (FOO).

Par ailleurs, une étude de faisabilité analysant les conditions de réussite d'un programme d'alphabétisation spécifique aux migrants en situation régulière au Maroc, notamment les femmes migrantes est en cours de réalisation, dans le cadre du projet « Appui à l'intégration de la population migrante dans les services d'assistance sociale et d'alphabétisation du Royaume du Maroc 2018-2021 » mené par l'Agence Espagnole de Coopération (AECID, de concert avec l'Agence Nationale de Lutte contre l'Analphabétisme (ANCLA).

c) Intégration des immigrés et réfugiés dans les programmes d'éducation non formelle (Actions 1.4 et 1.5)

L'éducation non formelle représente la voie d'éducation alternative pour les personnes, notamment les migrants et réfugiés n'ayant jamais accédé au système d'éducation formel ou l'ayant abandonné. Ainsi, les associations de la société civile jouent un rôle actif dans l'animation des classes de l'éducation non formelle et ce, dans le cadre d'un partenariat tripartite établi avec le Ministère et le MENFPESRS. De même, les enfants migrants ont été intégrés dans les projets, objet des conventions de partenariat signées au niveau local par les Directions Provinciales du Département de l'Éducation avec certaines associations. Un total de 371 enfants migrants et réfugiés ont bénéficié de ces programmes au titre de l'année 2018-2019.

Aussi, des jeunes migrants ont bénéficié du dispositif « Ecole de la deuxième chance - Nouvelle Génération » (E2C-NG) qui vise la mise à ni-

veau éducative, l'initiation professionnelle et l'accompagnement pour l'insertion socio-professionnelle des jeunes déscolarisés. Ce dispositif est développé en partenariat avec les associations œuvrant dans le domaine de l'intégration éducative.

d) Sensibilisation sur les questions d'immigration, de diversité culturelle et de vivre -ensemble dans les écoles (Actions 1.6, 1.7 et 1.8)

Cette intervention est prévue à trois niveaux :

- ▶ Par l'insertion des questions de l'immigration dans les programmes de formation des cadres de l'enseignement (Action 1.6)
- ▶ Par l'intégration de la diversité culturelle dans les programmes scolaires (Action 1.7)
- ▶ Par l'organisation de sessions de sensibilisation dans les écoles et les lycées (Action 1.8)

En réponse à l'action 1.6, des réunions de cadrage se sont tenues en présence de ce Ministère, le MENFPESRS, l'OIM, le HCR et l'UNICEF pour étudier la possibilité de mettre en place des modules de formation sur la thématique migration et asile au profit des enseignants stagiaires et ce, conformément à la circulaire ministérielle n°583/016 de 2016 pour l'intégration des valeurs de l'égalité, la tolérance et la promotion de la diversité et la non-discrimination dans les programmes de formation du personnel d'encadrement pédagogique dans les Centres Régionaux des Métiers et de la Formation (CRMEFs).

En ce qui concerne les actions 1.7 et 1.8, les activités réalisées sont comme suit :

- ▶ L'organisation d'ateliers et de réunions de sensibilisation par le MENFPESRS autour des composantes du dispositif d'intégration éducative des enfants issus de la migration au profit des acteurs éducatifs.

Bilan programmatique d'étape

- ▶ L'organisation d'ateliers par le MENFPESRS au profit des élèves et acteurs éducatifs sur le Vivre Ensemble.
- ▶ Le lancement d'une étude cartographique des enfants issus de la migration dans les régions de l'Oriental et de Tanger-Tétouan-Al Hoceima avec l'identification des stéréotypes liés à la migration ainsi que des bonnes pratiques et ce, dans le cadre du projet HIJRA WA HIMAYA, porté par l'UNICEF.
- ▶ L'inclusion des valeurs (tolérance, solidarité, dignité, égalité, liberté, justice, démocratie et protection de l'environnement) et prise en compte de la diversité culturelle dans le manuel scolaire comme prévu dans le cahier des charges spécifique à l'élaboration et l'édition du curricula scolaire.
- ▶ La finalisation d'un guide pédagogique au profit des éducateurs et des animateurs des classes de l'Education non Formelle. L'objectif étant d'offrir aux animateurs et éducateurs les outils nécessaires à une meilleure intégration des enfants réfugiés et migrants au sein de leur classe. Ce guide sera accompagné de sessions de formation en 2020.
- ▶ L'élaboration du guide des valeurs (égalité, tolérance, ...etc.) destiné au corps professoral.
- ▶ L'organisation de 9 sessions de sensibilisation par le HCR aux questions d'asile et du Vivre Ensemble dans les écoles et les lycées.
- ▶ La tenue de sessions de sensibilisation durant la période du 3 au 15 décembre 2018 à Rabat, à travers l'utilisation d'une mallette pédagogique sur le Vivre Ensemble, développée en 2017 avec l'appui de l'association Marocaine des Petits Débrouillards. Ces sessions de sensibilisation ont été menées en collaboration avec le Département de l'Education Nationale et l'Académie Régionale de l'Education de la Formation de Rabat-Salé-Kénitra. Elles ont abouti à la création de clubs sur le Vivre Ensemble

dans les établissements scolaires concernés. Une cérémonie de clôture a été organisée, le 19 décembre 2018 à Rabat en présence de tous les enfants qui ont participé à ces ateliers.

- Le développement de vidéos et de modules de sensibilisation par l'OIM sur la migration et le Vivre Ensemble au profit des élèves des écoles primaires et secondaires. Au total 360 enfants seront sensibilisés, à travers l'organisation de 12 ateliers dans les régions de l'Oriental, Rabat-Salé-Kénitra, Tanger-Tétouan-Al-Hoceima et Casablanca-Settat.

e) Soutien à l'intégration culturelle des migrants et réfugiés et au vivre-ensemble (Actions 1.9, 1.10, 1.11 et 1.12)

Dans le cadre de son partenariat avec les associations de la société civile, le Ministère a octroyé des subventions au profit de 30 associations à vocation culturelle au titre de l'année 2019 contre 10 associations soutenues au titre de l'année 2018, en vue de contribuer à favoriser l'intégration culturelle des migrants et la promotion du Vivre Ensemble.

De plus, un ensemble d'activités et manifestations d'ordre culturel ont été réalisés à l'occasion de la 4^{ème} édition de la Semaine des Migrants au Maroc qui s'est tenue du 14 au 22 décembre 2018 et ce, de concert avec les associations de la société civile. En outre, un bon nombre d'activités (danse, improvisation théâtrale, calligraphie, musique...) ont été organisées dans le cadre de la Semaine du Réfugié qui s'est déroulée du 16 au 21 juin 2019 avec l'appui du HCR et les associations de la société civile. L'objectif de ces rendez-vous annuels était de mettre en lumière les parcours, les histoires et les talents des réfugiés, d'une part et de promouvoir le Vivre Ensemble, d'autre part. Aussi, la sensibilisation sur les questions de la migration a fait l'objet de plusieurs activités théâtrales visant à transmettre au grand public les messages de l'acceptation de l'autre dans une société multiculturelle.

Dans le même sens, le Ministère a organisé en partenariat avec l'Université Mohammed Premier d'Oujda, le lancement de la première Université

Bilan programmatique d'étape

des Etudiants Africains au Maroc, du 9 au 12 juillet 2019 à Oujda, sous le thème « Jeunesse en Afrique : levier de coopération Sud-Sud et promotion du vivre ensemble » et qui s'inscrit parfaitement dans le cadre de la dynamique Royale visant à impulser la coopération Sud-Sud, pour asseoir un cadre stratégique et pérenne de Co-développement et de renforcement de la coopération scientifique et technique avec les pays africains. Cette université avait pour objectif de débattre sur des thématiques relatives à la diversité culturelle et du vivre ensemble ainsi qu'à la coopération Sud-Sud et le Co-développement et a réuni 100 jeunes étudiants étrangers des pays de l'Afrique subsaharienne et leurs homologues marocains, dans un climat propice privilégiant l'échange, la découverte et l'apprentissage. Elle a été également l'occasion d'organiser des activités touristiques, sportives et culturelles dans la ville d'Oujda et ses environs en vue de promouvoir les valeurs du Vivre Ensemble, d'ouverture sur l'autre et de tolérance et en permettant aussi à ces étudiants étrangers de mieux connaître la culture marocaine.

Dans la même optique et en vue de rester fidèle à cette ouverture sur le milieu universitaire compte tenu de la contribution de celle-ci à une meilleure promotion de la diversité culturelle, le Ministère a développé à l'instar de l'année précédente, un nouveau partenariat avec la Confédération des Élèves, Etudiants et Stagiaires Africains Étrangers au Maroc (CESAM), articulé autour de deux principales activités :

- ▶ 38^{ème} édition de la semaine de l'étudiant étranger au Maroc.
- ▶ Journées culturelles, scientifiques et sportives portées par les sections de la CESAM.

Par ailleurs, dans le cadre du projet « Vivre Ensemble sans discrimination », mené par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) en partenariat avec le Ministère et le CNDH, plusieurs activités ont été réalisées en 2019 : l'élaboration d'un plan de formation sur la prévention du racisme et de la xénophobie envers la population migrante au Maroc, en collaboration avec plusieurs institutions publiques, la réalisation d'un rapport d'analyse des normes et recom-

mandations des organisations internationales, régionales et de l'Union Européenne en matière de lutte contre la discrimination, le racisme et la xénophobie envers la population migrante ainsi que l'étude comparée de la législation nationale et des autres normes relatives à ces domaines.

La promotion des valeurs du Vivre Ensemble et de l'acceptation de l'autre a par ailleurs fait l'objet du projet «Bien Vivre Ensemble», initié en 2018, sur l'intégration immédiate des migrants dans leur environnement, mis en œuvre par la Fondation Orient-Occident et le Conseil de l'arrondissement de Cité Yacoub El Mansour (CYM) de Rabat, avec l'appui de la GIZ et qui consiste en la sensibilisation sur l'importance des valeurs du Vivre Ensemble et la promotion de l'interculturalité. Ainsi, 477 marocains et migrants ont bénéficié des activités inscrites dans le cadre de ce projet.

Dans le même sens, un ensemble d'activités culturelles et artistiques telles que la danse, le théâtre, la peinture et l'expression corporelle ont été mis en place par l'OIM avec l'appui des associations de la société civile et destiné à plus de 1100 enfants non accompagnés ou séparés durant la période de juillet 2018 -août 2019 .

Enfin, 280 migrants et réfugiés ont bénéficié des cours de langues et cultures marocaines en 2019 contre 1615 en 2018, assurés par les associations partenaires du Ministère. D'autres programmes d'enseignement des langues et cultures marocaines ont été menés en partenariat avec l'OIM, le HCR et les associations de la société civile et ce, durant la période 2018 -2019.

Programme 2 : Jeunesse et loisirs

Ce programme vise à développer la pratique d'activités sportives et de loisirs pour les jeunes migrants et à leur permettre de bénéficier des infrastructures et programmes existants. L'objectif spécifique de ce programme (OSP4) est d'intégrer les migrants et réfugiés dans les programmes sportifs et de loisirs destinés à la jeunesse, à travers :

Bilan programmatique d'étape

- ▶ L'intégration des enfants des jeunes migrants et réfugiés dans les colonies de vacances et voyages organisés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (Action 2.1).
- ▶ L'intégration des migrants et des réfugiés dans les programmes et services offerts par les établissements nationaux de la jeunesse et du sport ainsi que dans les activités sportives (Actions 2.2, 2.3 et 2.4).

1. Activités et résultats 2018-2019

a) Intégration des enfants des jeunes immigrés et réfugiés dans les colonies de vacances et voyages organisés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (Action 2.1)

L'une des principales réalisations à mettre au crédit de ce programme a été l'intégration des migrants et réfugiés dans les colonies de vacances. Ainsi, dans le cadre des appels à projets lancés par le Ministère, 535 enfants migrants et réfugiés ont bénéficié de ce programme en 2019.

Aussi, le Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) a accompagné la mise œuvre de l'action relative aux colonies de vacances destinée aux enfants immigrés et réfugiés depuis son démarrage et qui s'inscrit dans le cadre du programme annuel « vacances pour tous ». Dans ce sens, des mesures d'accompagnement ont été prises en 2019 notamment, à travers la diffusion de la circulaire n°3212 du 12 juillet 2019 adressées aux Directions Régionales et Provinciales du MJS pour faciliter la participation des enfants immigrés et réfugiés audit programme.

D'autre part, le HCR a initié en été 2019, l'organisation de sessions de sensibilisation sur l'Asile et le Vivre Ensemble en concertation avec les réfugiés du Club DAFI (Programme de l'Initiative Académique Allemande Albert Einstein) et l'association « Vivre Ensemble » au profit des enfants migrants et réfugiés participants aux colonies de vacances au niveau de certains sites d'estivage à El Jadida, Casablanca et Taza , et ce en partenariat avec le MJS et le Ministère.

Aussi, dans le cadre du projet « Vivre ensemble sans discrimination » mené par l'AECID, une formation sur les techniques d'animation pour la

promotion du Vivre Ensemble et la prévention du racisme et la xénophobie a été réalisée au profit des animateurs de colonies de vacances et des associations marocaines y compris celles des réfugiés et ce, du 23 au 24 juillet 2019, avec l'appui du HCR. Cette formation a connu la participation de 30 personnes (6 femmes et 24 hommes).

b) Intégration des immigrés et des réfugiés dans les programmes et services offerts par les établissements nationaux de la jeunesse et du sport ainsi que dans les activités sportives (Actions 2.2, 2.3 et 2.4)

Compte tenu de l'importance particulière que revêt le sport dans la réussite du processus d'intégration des migrants et des réfugiés dans la société d'accueil, le Ministère a accompagné l'organisation d'activités sportives de manière à favoriser le rapprochement culturel et le renforcement de la communication, notamment à travers :

- ▶ l'organisation par le Ministère d'un tournoi interculturel à l'occasion de la semaine des migrants en décembre 2018 avec la participation d'équipes comportant des représentants d'institutions et d'organismes internationaux ainsi que des migrants ;
- ▶ l'appui à l'organisation à la 1ère édition de la course 10 km de M'diq, menée par l'association Marocaine des Amis des courses sur route. Cette manifestation sportive, qui a connu la participation de migrants et des marocains, avait pour objectif de favoriser la pratique du sport comme vecteur de communication et d'échange interculturel entre les participants ;
- ▶ l'appui à l'organisation à la 5ème édition du Marathon Internationale de Rabat par la Fédération Royale Marocaine d'Athlétisme, tenue le 21 avril 2019, à laquelle 50 migrants ont participé ;
- ▶ Et l'organisation de la 1ère édition du tournoi de foot-amitié en juin 2019, à l'occasion de la Semaine du Réfugié pour célébrer la mixité et la diversité culturelle. Des équipes du Ministère, du HCR, de la FOO et des réfugiés y ont participé.

Bilan programmatique d'étape

De son côté, le Ministère de la Jeunesse et des Sports a mené plusieurs activités afin d'intégrer les migrants dans les différents événements :

- ▶ Organisation d'un séminaire international en partenariat avec la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFES) portant sur « l'émigration irrégulière, les jeunes et le développement » à Bouznika.
- ▶ Organisation d'une journée de sensibilisation « Femme, Sport & Santé » qui a connu la participation des présidentes et membres des associations de migrants, le 30 octobre 2018, à l'occasion de la Journée Nationale de la Femme, célébrée le 10 octobre de chaque année.
- ▶ Organisation de sessions de formation au niveau de Casablanca et Agadir portant sur les normes internationales et nationales en matière de migration et d'asile en faveur des cadres du MJS avec l'appui de l'OIM, HCR et la GIZ.
- ▶ Organisation d'une journée d'animations sportives et des portes ouvertes sous le thème « Nations in Motion », en faveur des migrants, le 30 décembre 2018, au centre sportif de proximité Ennour- Rabat et ce, à l'occasion de la journée internationale des migrants célébrée, le 18 décembre de chaque année.

Dans la même ligne d'intervention, le projet pilote « Sport pour le Développement » (S4D), initié par la GIZ de concert avec le Ministère dans le cadre du projet RECOSEA et qui a pour objectif de promouvoir la cohésion entre jeunes marocain(e)s et migrant(e)s, à travers des rencontres sportives, a permis de réaliser les activités suivantes et ce, en partenariat avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports, la Commune de Salé et l'Institut Royal de Formation des Cadres. Il s'agit de :

- l'organisation d'un cycle de formation au profit de 30 bénéficiaires représentant les associations de la société civile œuvrant dans le domaine du sport, les départements ministériels et institutions publiques concernés et ce, du 25 au 29 mars 2019;

- l'élaboration d'un draft de manuel sur la gestion inclusive des terrains de proximité afin de promouvoir la cohésion sociale au niveau des terrains de sport et dans les quartiers;
- la rédaction d'un plan d'action 2020 «Sport pour le Développement» afin d'ancrer l'offre dans la vie urbaine de la municipalité de Salé.

En somme, la multitude et la diversité d'activités entreprises aussi bien par les institutions que par les organismes internationaux et les associations de la société civile, témoigne des efforts entrepris pour une meilleure déclinaison du programme « Jeunesse et loisirs ».

2. Recommandations spécifiques 2020

Programme 1 : Education et Culture

- ▶ Assurer une large diffusion du guide relatif au dispositif d'intégration des enfants migrants auprès de l'ensemble des intervenants dans le domaine de l'éducation (AREF, Directions Provinciales, Etablissements scolaires, associations de la société civile).
- ▶ Elargir l'offre éducative destinée au plus grand nombre d'enfants et jeunes migrants, via l'école de la 2^{ème} chance, l'accompagnement scolaire et les classes de soutien scolaire.
- ▶ Renforcer les capacités des associations œuvrant dans le domaine de l'intégration éducative, par la formation sur le ciblage et la sensibilisation du public concerné ainsi que sur les capacités pédagogiques des intervenants dans le domaine de l'éducation.
- ▶ Assurer la continuité de la prise en compte des aspects liés à la migration (valeurs de tolérance, d'ouverture, de diversité culturelle et l'interculturalité) dans les curricula, les manuels, la vie scolaire et la formation des enseignants, en vue d'éviter

Bilan programmatique d'étape

le décrochage scolaire des enfants migrants en raison des barrières linguistiques, culturelles et des stéréotypes rencontrés dans l'environnement de l'école.

- ▶ Promouvoir la sensibilisation et le partage de l'information concernant l'accès des enfants migrants à l'école et la défense de leurs droits, notamment à travers l'implication des associations de la société civile y compris celles de migrants.
- ▶ Développer des initiatives impliquant les différentes parties prenantes (AREF, Etablissements scolaires, associations de la société civile,...), en vue de favoriser l'intégration effective des enfants migrants dans le système scolaire marocain.

Programme 2 : Jeunesse et loisirs

- ▶ Veiller au déploiement territorial des actions identifiées dans le cadre du programme « Jeunesse et loisirs » de la SNIA.
- ▶ Promouvoir l'échange des bonnes pratiques en matière de promotion de la citoyenneté et de la diversité avec des pays leaders en la matière.
- ▶ Etudier les possibilités d'associer les enfants migrants non accompagnés ou séparés aux activités scolaires et para scolaires ainsi qu'aux programmes de colonies de vacances.

Santé, logement, assistance sociale et humanitaire

L'accès à la santé, à un logement décent et à des mesures de protection pour les plus vulnérables sont des éléments essentiels d'une politique d'immigration et d'asile humaniste et respectueuse des droits humains.

Le droit à une assistance sociale et humanitaire ainsi que le droit à un logement convenable sont les corollaires nécessaires du droit à la santé. Ils permettent aux migrants et aux réfugiés de vivre dans des conditions décentes qui leur apportent un minimum de stabilité et de protection contre la précarité et l'exclusion.

Programme 3 : Santé

Le droit à la santé, et notamment aux soins de santé d'urgence, est un droit fondamental de l'homme qui découle du droit à la vie et de l'interdiction des traitements inhumains ou dégradants. Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels reconnaît par ailleurs dans son article 12 le droit de toute personne, quelque soit sa situation, de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre. Le Pacte stipule par ailleurs que les installations, biens et services en matière de santé doivent être accessibles à tous, en particulier aux groupes de population les plus vulnérables ou marginalisés sans discrimination fondée sur la race, le sexe, la langue, l'origine nationale ou sociale, la naissance (...) ou toute autre situation.

Aussi, il est à signaler que l'objectif 3 du développement durable (ODD) est spécifiquement consacré à la santé et au bien-être. Il vise à « permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être de tous à tout âge ».

C'est dans ce cadre que la SNIA a fixé deux objectifs spécifiques :

- ▶ Assurer aux immigrés et réfugiés l'accès aux soins de santé dans les mêmes conditions que les Marocains (OSP 5).

Bilan programmatique d'étape

- ▶ Coordonner l'action des associations dans le domaine de la santé (OSP 6).
- ▶ Et ce à travers la mise en œuvre des interventions suivantes :
- ▶ Sensibilisation sur la santé et formation des personnels médicaux sur la prise en charge des migrants (Actions 3.1, 3.2, 3.3 et 3.5).
- ▶ Intégration des migrants réguliers et réfugiés dans le programme de couverture médicale pour les plus démunis (RAMED) ou création d'un régime spécifique (Action 3.4).
- ▶ Intégration des migrants et réfugiés dans les programmes spéciaux dans le domaine de la santé (Action 3.6).
- ▶ Définition d'un cadre de référence pour une intervention plus efficace des associations dans le domaine de la santé (Action 3.7).

Dans ce sens, le programme « Santé » vise à faire bénéficier les migrants des prestations médicales dans les mêmes conditions que les marocains et à lever les entraves rencontrées ou ressenties. A cet effet, le Ministère de la Santé a développé un plan stratégique national en Santé et Immigration (2019-2025) qui prévoit un ensemble de mesures visant à améliorer l'accès des migrants aux services de prévention, des soins et de promotion de la santé des migrants. Ce plan représente aussi un instrument de coordination des actions entre les différents acteurs concernés.

1. Activités et résultats 2018-2019

a) Sensibilisation sur la santé et formation des personnels médicaux sur la prise en charge des immigrés (Actions 3.1, 3.2, 3.3 et 3.5)

Grâce à l'appui du Fonds Mondial, le Ministère de la Santé en collaboration avec les acteurs concernés a organisé plusieurs sessions de sensibilisation et d'information sur le droit à l'accès aux services de santé pour tous, au profit des migrants et a développé dans ce sens des supports de communication. Ainsi, des capsules vidéo éducatives destinées aux personnes migrantes en trois langues (Français, arabe et anglais) et des dépliants ont été réalisés et qui traitent du droit des migrants aux soins,

de l'accès aux programmes de santé de la mère et de l'enfant ainsi qu'aux programmes de lutte contre les maladies infectieuses.

Dans le même sens, un kit de formation en Santé et Migration au profit des professionnels de la santé a été conçu en 2019 et des formations du personnel médical sur la prise en charge des migrants ont été organisées par le Ministère de la Santé avec l'appui des associations de la société civile et de l'OIM. Ces formations ont porté sur les concepts de base en migration et santé, l'interculturalité, la santé sexuelle et reproductive, la prise en charge des maladies infectieuses et tropicales, la santé mentale (130 bénéficiaires en 2019 au niveau de 4 villes : Rabat, Casablanca, Fès et Meknès). Aussi, une session de formation de formateurs a eu lieu du 19 au 22 mars 2019 au profit de 10 bénéficiaires.

Par ailleurs, afin d'assurer la communication envers les migrants et réfugiés, des modules d'information et de sensibilisation sur la santé destinés aux associations de la société civile intervenant auprès de cette population ont été développés et des sessions de formation ont été réalisées dans ce sens. L'objectif étant de constituer un groupe de formateurs au sein de ces structures qui seront en charge d'organiser des activités de sensibilisation adaptées aux modules développés au profit des migrants.

Dans le même sens, plusieurs sessions de sensibilisation ont eu lieu au niveau régional. Il s'agit de l'organisation de :

- ▶ activités de sensibilisation sur le secourisme, le 28 mars 2019 au profit de la population subsaharienne en partenariat avec l'association des infirmiers (Région de Dakhla-Oued Eddahab) ;
- ▶ séances de sensibilisation sur la planification familiale et le mariage précoce, le 18 juin 2019 au profit des réfugiés, en partenariat avec l'Association Marocaine de Planification Familiale (AMPF) (Région de l'Oriental) ;
- ▶ séances de sensibilisation en juin 2019 à Ouazzane au profit des infirmiers polyvalents sur la traite des êtres humains et l'apprentissage sur le lieu de travail lors de la consultation d'un migrant (Région de Tanger-Tétouan -Al Hoceima) ;

Bilan programmatique d'étape

- ▶ une journée porte ouverte (accueil et sensibilisation), le 22 juillet 2019 à Fquih Ben Saleh, au profit de 72 personnes migrantes ;
- ▶ sessions de sensibilisation sur les soins de santé primaires, le 25 novembre 2019 au profit des réfugiés en partenariat avec l'AMPF (Région de l'Oriental) ;
- ▶ séances de sensibilisation et dépistage du VIH au profit de la population subsaharienne en partenariat avec l'association Amal pour la Femme et l'Enfant (Région de Dakhla-Oued Eddahab) en 2019 ;
- ▶ conférence sur l'approche du système de santé marocain à l'égard des immigrés au profit de 95 participants (Région de Casablanca -Settat) en 2019.

b) Intégration des immigrés réguliers et réfugiés dans le programme de couverture médicale pour les plus démunis (RAMED) ou création d'un régime spécifique (Action 3.4)

Pour ce qui est de la couverture médicale, des réflexions sont menées visant à modifier et à compléter l'article 116 de la loi 65.00 relatif au code de couverture sanitaire en vue d'intégrer les migrants et les réfugiés parmi les bénéficiaires.

c) Intégration des immigrés et réfugiés dans les programmes de santé publiques du Ministère de la Santé (Action 3.6)

Pour faciliter la couverture des migrants par les programmes nationaux de santé publique, le Ministère de la Santé a introduit depuis 2016, l'approche « éducation sanitaire par les pairs », en formant un pool d'éducateurs pairs issus des associations de la société civile et des communautés les plus représentées sur le territoire national. Cette approche a montré son efficacité dans plusieurs programmes du Ministère de la Santé, notamment les programmes de lutte contre le VIH/SIDA, Santé mentale/addiction, Santé des jeunes, Lutte contre la violence, Gériatrie...

Le tableau suivant présente le bilan des prestations fournies aux migrants dans le cadre des programmes de santé publique, en 2019.

Prestations médicales	Région Rabat-Salé-Kénitra	*Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima	Région Fès-Meknès	Région de l'Oriental	Région Beni-Mellal-Khénifra	Région Souss-Massa	Région Marakech-Safi	Région Laayoun-Sakia al Hamra	Région Dakhla-Oued Eddahab	Région Casa-blanca-Settat
Nombre de migrants ayant bénéficié de la consultation curative	5226	878	2204	2414	281	811	1052	50	380	950
Femmes migrantes suivies en Programme de la Surveillance de la Grossesse et de l'Accouchement	689	56	136	57	13	82	----	2	21	60
Nombre de femmes migrantes suivies en Planification Familiale	400	52	125	180	19	85	220	2	15	91
Nombre d'enfants de migrants vaccinés dans le cadre du Programme National d'Immunsation	1209	112	49	107	101	154	226	3	17	44
Nombre de migrants suivis pour IST-Sida	287	7	117	154	38	43	90	0	0	118
Nombre de migrants suivis dans le cadre du Programme de lutte Antituberculeuse	91	7	33	109	0	6	15	0	1	8
Nombre de migrants suivis dans le cadre *du Programme de lutte contre les Maladies Parasitaires	3	1	33	13	0	1	--	0	--	11

Bilan programmatique d'étape

	Région Rabat-Salé-Kénitra	*Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima	Région Fès-Meknès	Région de l'Oriental	Région Beni-Mellal-Khénifra	Région Sous-Massa	Région Marakech-Safi	Région Laayoun-Sakia al-Hamra	Région Dakhla-Oued Eddahab	Région Casa-blanca-Settat
Prestations médicales										
Nombre de migrants hypertendus suivis	99	9	33	10	8	57	62	0	15	9
Nombre de migrants diabétiques suivis	85	13	69	3	13	7	54	0	18	6
Nombre de femmes migrantes ayant bénéficié de la détection précoce du KC du sein	---	5	---	---	15	---	---	2	0	---
Nombre de femmes ayant bénéficié de la détection précoce du KC du col de l'utérus	---	0	---	---	3	---	---	6	0	---
Nombre des admissions hospitalières en faveur des migrants	89	54	71	143	48	95	37	17	12	31
Nombre de consultation des migrants aux soins d'urgence	231	366	359	1234	225	623	304	48	137	515
Nombre d'admission des femmes migrantes au service de la Maternité	39	16	6	247	20	65	3	16	30	40
Nombre de femmes migrantes ayant été consulté au niveau des unités de prise en charge de la violence	14	0	0	42	5	6	2	0	0	128

Source : Ministère de la Santé

Par ailleurs, dans le cadre du projet HIJRA WA HIMAYA mené par l'UNICEF, un atelier a été organisé à Rabat, le 13 mars 2019 pour la validation du guide de prise en charge de l'enfant migrant, en présence des différents acteurs œuvrant dans le domaine de la santé. Cette journée a été suivie par un atelier de réflexion autour des questions liées à l'orientation des enfants migrants vers les différentes structures de soins et départements concernés. Des discussions constructives ont eu lieu et qui ont permis d'identifier les principales contraintes et obstacles que l'enfant migrant rencontre dans l'accès aux soins, les interventions à entreprendre ainsi que les partenaires à impliquer dans cette démarche. Par ailleurs, un atelier de coordination a été organisé, le 23 décembre 2019 pour l'élaboration de plans d'actions régionaux (Tanger -Tétouan-Al Hoceima et l'Oriental).

En ce qui concerne les actions réalisées par les autres organismes internationaux, partenaires du Ministère (OIM et HCR), durant cette année, elles se résument sont comme suit :

OIM :

- ▶ Entre septembre 2018 et décembre 2019, 13067 assistances directes ont été fournies aux migrants dont :
 - 4685 assistances médicales et 4313 assistances humanitaires.
 - 2636 assistances psychosociales.
 - 1433 référencement vers les structures de la santé publique.
 - 3436 migrants ont été sensibilisés dans le cadre des interventions de l'OIM au niveau des villes de Rabat Oujda, Marrakech et Tanger.
- ▶ Signature de trois conventions de partenariat avec des associations de la société civile, dans différentes régions pour la prise en charge médicale, psychosociale et humanitaire. Il s'agit principalement de : l'Association de lutte contre le SIDA (ALCS) à Rabat, l'Association Maroc Solidarité Médico- Sociale (MS2) à Oujda et l'Association Marocaine de Planification Familiale (AMPF) à

Bilan programmatique d'étape

Marrakech. Dans ce sens, un plan de formation a été élaboré au profit du personnel de l'Entraide Nationale et des différents départements concernés au niveau des douze régions du Maroc.

HCR :

- ▶ 2393 réfugiés ont bénéficié de consultations générales et spécialisées.
- ▶ 318 consultations ont été réalisées pour les maladies chroniques pour la période de janvier à juin 2019.
- ▶ 2664 réfugiés ont été sensibilisés en matière de Santé Sexuelle et Reproductive (SSR) et sur l'importance de la planification familiale, la santé des femmes et la lutte contre la mortalité maternelle. Aussi, 59 réfugiés sont sensibilisés sur les infections sexuellement transmissibles (IST) et le VIH/SIDA.
- ▶ Signature d'une Convention de partenariat entre le MDCMREAM, la Fondation Noufissa Pharma5, l'Association Marocaine de Planification Familiale et le HCR, le 2 avril 2019 afin de favoriser l'accès des réfugiés aux médicaments et de faciliter leur insertion socio-professionnelle dans le domaine de la santé. Ce partenariat « public-privé » illustre le principe de la solidarité, à travers l'implication du secteur privé dans la gestion de la migration, répondant ainsi aux objectifs du Pacte Mondial pour les Réfugiés qui vise à stimuler de solides partenariats. A ce titre, un premier lot de dons de médicaments a été livré en 2019 (soit 2740 médicaments).

d) Définition d'un cadre de référence pour une intervention plus efficace des ONG et associations dans le domaine de la santé des immigrés (Action 3.7)

Dans ce sens, plusieurs ateliers ont été organisés avec l'appui de l'OIM pour la mise en place de mécanismes de coordination entre le Ministère de la Santé et les associations de la société civile œuvrant dans le domaine de la santé et spécifiquement en faveur des migrants au niveau des Régions Rabat-Salé-Kénitra, Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et l'Oriental, respectivement les 11 avril, 2 octobre et 20 novembre 2019 au profit

de 77 participants représentant, entre autres, les Directions Régionales de la Santé, les associations de la société civile, l'Entraide Nationale, la Wilaya et le Conseil Régional de l'Oriental, l'OIM, l'OMS, le HCR et l'UNICEF. Les objectifs de ces ateliers étaient de favoriser la coordination et la complémentarité entre les différents intervenants dans le domaine de l'assistance aux migrants, veiller à la continuité et à l'efficacité de l'ensemble des actions en cours et de celles programmées pour l'avenir, améliorer l'intervention des acteurs concernés dans le domaine de la promotion de la santé des migrants au Maroc, échanger sur les difficultés de référencement et de suivi des maladies étranges ; et enfin promouvoir le partage d'information (spécialement les données statistiques) pour une meilleure visibilité des interventions.

Par ailleurs, pour ce qui est des activités programmées en 2020, de concert avec le Ministère de la Santé et avec l'appui des organismes internationaux, on pourrait citer, entre autres :

- Le lancement du Plan Stratégique National « Santé et Immigration 2019-2025 » et l'élaboration des plans d'action régionaux y afférents.
- La continuité des sessions de formations au profit des professionnels de la Santé en partenariat avec l'Ecole Nationale de la Santé Publique ainsi que les formations des formateurs en matière d'information et de sensibilisation des migrants.
- La diffusion large des capsules vidéo élaborées.
- L'organisation d'ateliers de réflexion pour l'intégration de la composante migratoire dans le système d'information sanitaire existant.
- L'organisation d'un atelier de restitution concernant les mécanismes de coordination entre le Ministère de la Santé et les associations de la société civile.
- L'élaboration d'un manuel sur les mécanismes de coordination entre le Ministère de la Santé et les associations de la société

Bilan programmatique d'étape

civile œuvrant en matière de promotion de la santé des réfugiés et migrants.

- La réalisation d'une enquête sur le profil épidémiologique des personnes migrantes au Maroc.
- L'élaboration d'un guide d'orientation de l'enfant migrant dans le circuit de soin, y compris les dépliants et une bande dessinée pour la promotion de la santé de l'enfant migrant au Maroc.

2. Recommandations spécifiques 2020

Pour renforcer le programme «Santé», il est important de poursuivre les efforts soutenus, à savoir :

- ▶ Mettre en place un système informatisé pour assurer la remontée de l'information de manière automatique, notamment les statistiques relatives aux migrants qui bénéficient du système de santé marocain.
- ▶ Lancer le Plan Stratégique National Santé et Immigration (PSN-SI) (2019-2025) et assurer sa déclinaison au niveau régional.
- ▶ Renforcer la coordination entre les associations de la société civile, les institutions et acteurs concernés en matière de promotion de la santé des migrants.
- ▶ Continuer le renforcement des capacités des professionnels et acteurs concernés en matière de prise en charge médicale et psychosociale des migrants et mener des activités dans ce sens, en impliquant les migrants.
- ▶ Poursuivre la sensibilisation et l'information au sein des communautés migrantes.
- ▶ Réaliser des recherches et études sur les questions de la santé et du bien-être des migrants.

Programme 4 : Logement

L'accès au logement est un facteur essentiel pour une bonne intégration sociale des migrants et des réfugiés dans le pays d'accueil. Ainsi, le programme «Logement» vise à favoriser l'intégration des migrants dans les programmes de logements sociaux, et ceux destinés à la classe moyenne subventionnés par l'Etat, et à la facilitation de leur accès aux prêts immobiliers.

Notons que depuis 2015, les migrants peuvent bénéficier des offres de logement social au même titre que les marocains. Il s'agit de :

- logements à faible valeur immobilière à 140 000 MAD TTC ;
- logements sociaux à 250 000 MAD HT ;
- logements destinés à la classe moyenne au-delà de 250 000 MAD TTC.

Néanmoins, ces offres sont exclusivement des programmes d'achat et donc moins susceptibles de bénéficier aux migrants et aux réfugiés dans un premier temps de leur installation.

1. Activités et résultats 2018-2019

Afin d'assurer un logement dans l'immédiat aux migrants en situation de vulnérabilité, le Ministère en collaboration avec ses partenaires veille à assurer un hébergement d'urgence au profit de cette population. A cet effet, dans le cadre du projet « Pilier de développement à l'appui du Programme Régional de Développement et de Protection (RDPP) » en Afrique du Nord, mené de concert avec l'OIM, les lignes directrices concernant l'hébergement d'urgence pour les victimes de la traite et les enfants non accompagnés ou séparés ont été élaborées et qui sont en cours de finalisation. L'objectif principal étant d'établir des procédures sur la base des recommandations spécifiques pour la gestion de l'accueil, la prise en charge et l'hébergement d'urgence conformes au cadre législatif national et aux conventions internationales ratifiées par le Maroc.

Bilan programmatique d'étape

Dans le même sens, des programmes de logement d'urgence sont par ailleurs gérés par plusieurs partenaires, notamment :

- ▶ L'OIM, à travers une subvention accordée à la Fondation Orient-Occident pour la location d'appartement afin d'héberger les migrants les plus vulnérables (380 migrants bénéficiaires dont 16 victimes de traite en 2019).
- ▶ Le HCR, en partenariat avec la Fondation Orient-Occident, a mis en place un appartement d'urgence pour une durée allant d'une à deux semaines (10 bénéficiaires en 2019) et 6 appartements pour un hébergement de moyenne à longue durée pour les personnes à besoins spécifiques (29 bénéficiaires en 2019).

Par ailleurs, dans le cadre du projet HIJRA WA HIMAYA mené par l'UNICEF, deux partenariats pilotes ont été développés en étroite collaboration avec les responsables de l'Entraide Nationale et les AREFs concernées visant à mettre en place des services et des structures modèles adaptées pour assurer un traitement approprié et inclusif des enfants migrants mais aussi de renforcer les capacités des acteurs concernés et les associations de la société civile en matière de prise en charge des enfants migrants, suivi et référencement des enfants migrants. Le but ultime étant que les enfants migrants bénéficient d'une prise en charge complète et coordonnée incluant l'hébergement, l'accès et le référencement vers les services essentiels.

2. Recommandations spécifiques 2020

Afin de renforcer les activités afférentes au programme « Logement » de la SNIA, il est recommandé de :

- ▶ Promouvoir la communication sur l'accès au logement social au profit des migrants et réfugiés.
- ▶ Intégrer la composante migration au niveau du système de collecte de données spécifique à l'achat des biens immobiliers

Santé, logement, assistance sociale et humanitaire

(nombre de migrants acheteurs des biens immobiliers, leurs valeurs, emplacement géographique...).

- ▶ Sensibiliser les acteurs concernés ainsi que les bailleurs de Fonds sur l'importance de l'hébergement d'urgence en faveur des migrants et réfugiés.
- ▶ Organiser des événements nationaux et internationaux afin d'enrichir le débat sur cette thématique.
- ▶ Mener des réflexions autour de la facilitation de l'hébergement des enfants mineurs non accompagnés ou séparés, de concert avec les juges et les tuteurs légaux.
- ▶ Impliquer les chercheurs et académiciens pour la réalisation d'études sur la thématique.
- ▶ Sensibiliser les propriétaires marocains en vue de faciliter l'accès des migrants et des réfugiés au logement.
- ▶ Renforcer les structures d'hébergement d'urgence pour les migrants les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les victimes de traite des êtres humains.
- ▶ Sensibiliser les banques afin de faciliter l'octroi des crédits logement aux migrants en situation administrative régulière et aux réfugiés, remplissant les conditions d'éligibilité fixées par les banques.

Programme 5 : Assistance sociale et humanitaire

Le programme « Assistance sociale et humanitaire » est l'un des programmes prioritaires de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile qui vise à intégrer les migrants dans les programmes de solidarité et de développement social et de leur apporter une assistance juridique. Il répond ainsi à deux principaux objectifs :

- ▶ Apporter une assistance juridique aux immigrés et aux réfugiés (OSP 8).

Bilan programmatique d'étape

- ▶ Intégrer les migrants dans les programmes de solidarité et de développement social (OSP 9).

1. Activités et résultats 2018-2019

a) Apporter une assistance juridique aux immigrants et aux réfugiés (Action 5.1)

En ce qui concerne l'assistance juridique, les migrants et les réfugiés peuvent bénéficier d'une assistance judiciaire comprenant la mise à disposition d'un avocat, d'un service de traduction et la dispense des frais judiciaires en vertu de l'article 1 du décret du 16 novembre 1966 relatif à l'assistance judiciaire.

Aussi, des circulaires ont été diffusées à cet effet à l'ensemble des parquets et des procureurs du Roi portant sur la nécessité de traiter les doléances des migrants et des réfugiés, de les protéger et de communiquer sur l'ensemble des statistiques relatives aux plaintes déposées par les migrants et les réfugiés et à l'assistance judiciaire enclenchée.

Par ailleurs, le Ministère de la Justice travaille actuellement sur le développement d'une base de données pour le suivi des migrants victimes de traite afin d'avoir une meilleure visibilité sur la nature des dossiers, le nombre, la localisation... pour un suivi quotidien.

Aussi, dans le cadre du programme d'assistance juridique pour les réfugiés mené par le HCR, ce dernier intervient, via ses partenaires, dans l'accompagnement juridique (dépôt de plainte), l'assistance pour l'obtention de documents civils ou administratifs, la représentation légale pour des affaires pénales, le suivi en cas d'arrestation, le conseil juridique et le placement de mineurs. A ce titre, 859 réfugiés vulnérables ont bénéficié de cette assistance durant le premier semestre de l'année 2019. Aussi, un comité de suivi regroupant les partenaires concernés pour renforcer les mécanismes d'identification et de suivi des victimes de violence sexuelle et physique a été mis en place et des ateliers de sensibilisation et des focus group ont été organisés à cet effet. Des efforts seront poursuivis en 2020, à travers l'organisation de séances d'écoute via un guichet unique dédié aux demandeurs d'asile et réfugiés qui souhaitent partager avec le

HCR leurs préoccupations (accès aux services des partenaires, besoins de protection physique et légale, solutions durables...etc) ainsi que des séances de sensibilisation à leur profit sur les procédures de demande d'asile et sur les services offerts par les partenaires du HCR.

Dans le même sens, l'UNICEF en partenariat avec la Présidence du Ministère Public et le Ministère de la Justice, a apporté un appui technique pour organiser une série d'ateliers aux niveaux national et local (Tanger-Tétouan- Hoceima et l'Orientale : deux régions cibles du projet HIJRA Wa HIMAYA), réunissant des praticiens et acteurs concernés par la prise en charge juridique des enfants migrants et réfugiés. Des consultations ont été menées de concert avec le Ministère de la Justice, la Présidence du Ministère Public et le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire et ce, avec l'appui du HCR, de l'OIM et des associations faisant partie des Groupes de Travail Protection (GTP) d'Oujda et de Tanger ainsi que d'autres partenaires de l'UNICEF.

Aussi, dans le cadre du projet « Empowerment juridique des personnes migrantes », financé par le Fonds Fiduciaire d'Urgence et mis en œuvre par Enabel, en partenariat avec ce Ministère et le Ministère de la Justice (MJ), plusieurs activités sont en cours, notamment, la compilation et la diffusion de l'information relative aux droits des migrants et réfugiés ainsi que le renforcement des compétences des acteurs concernés (avocats, associations, enseignants et étudiants en droit, personnel de justice) et le développement d'outils facilitant l'accès aux droits. Aussi, un plan d'actions a été établi visant le renforcement de quatre cliniques juridiques en activité dans les universités marocaines (Université Mohammed V de Rabat, Université Hassan II de Casablanca, Université Abdelmalek Essadi de Tanger et Université Mohammed 1^{er}d'Oujda). Rappelons que ces cliniques offrent un espace pédagogique d'apprentissage pratique pour les étudiants en même temps qu'un soutien aux migrants pour l'accès au droit et à la justice. Ce projet a également défini des axes de collaboration avec l'association Droits et Justice et l'Organisation Marocaine des Droits Humains (OMDH) et ce, dans l'objectif de renforcer l'assistance

Bilan programmatique d'étape

juridique apportée aux migrants, réfugiés et demandeurs d'asile dans les régions de Rabat-Salé-Kenitra, Casablanca- Settat, Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et l'Oriental.

Par ailleurs, dans le cadre de la troisième édition de l'école juridique d'été sur la migration, organisée par l'association clinique juridique Hijra de concert avec l'OIM, 25 participants ont été formés sur des thématiques liées à la migration.

b) Intégrer les migrants dans les programmes de solidarité et de développement social, les programmes spécifiques ainsi que dans les programmes de sensibilisation (Actions 5.2, 5.3 et 5.4)

Pour ce qui de l'assistance humanitaire et sociale, cette dernière revêt une importance toute particulière, de par la nature d'urgence des actions menées et les conditions de vulnérabilité de la population cible visée.

Pour rappel, dans le cadre de la convention de partenariat entre le Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration et le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social, signée le 27 juin 2014, les migrants et réfugiés peuvent bénéficier des programmes nationaux d'assistance humanitaire et sociale au même titre que les marocains. Ainsi, l'Entraide Nationale a accueilli, au cours de la période 2018-2019, 796 migrants qui ont bénéficié des séances d'écoute et d'orientation vers les services de base dont 134 ont bénéficié de l'assistance et des aides humanitaires directes (distribution de matelas et couvertures, des tentes, des vêtements et des kits d'hygiène).

Par ailleurs, à travers des conventions de partenariat entre le Ministère et les associations de la société civile, plusieurs actions à caractère humanitaire ont été menées, notamment à l'occasion de la 4^{ème} et 5^{ème} édition de la semaine des migrants au Maroc, organisées respectivement en décembre 2018 et 2019. 200 migrants ont bénéficié de campagnes d'assistance humanitaire et médicale (distribution de couvertures, de vêtements, de denrées alimentaires, kits d'hygiène...etc.) en 2019 contre 600 en 2018.

En ce qui concerne l'assistance humanitaire directe fournie aux migrants durant l'année 2019 par l'OIM avec l'appui des associations de la société civile, il y a lieu de citer : 3789 assistance médicale, 6661 bénéficiaires de sessions d'orientation et de sensibilisation, 7178 kits d'hygiène et kits alimentaires distribués et 142 bénéficiaires de l'assistance psychosociale.

Afin de poursuivre les efforts d'assistance sociale et humanitaire par l'OIM, les activités suivantes ont été programmées pour l'année 2020 :

- ▶ Le renforcement de l'assistance humanitaire avant le départ des migrants sollicitant une aide au retour volontaire et à la réintégration, en plus de l'assistance juridique pour la détermination de l'intérêt supérieur des mineurs sollicitant l'aide au retour volontaire et à la réintégration.
- ▶ La poursuite du travail sur l'amélioration du système de tutelle légale pour les enfants mineurs non accompagnés ou séparés (ENAS).
- ▶ Le renforcement du partenariat avec les associations de la société civile dans le domaine de l'assistance humanitaire directe, et spécialement durant les périodes spéciales comme le ramadan, l'hiver...etc.
- ▶ L'amélioration de la qualité et des compositions des kits distribués et leur adaptation avec les besoins des migrants.

Par ailleurs, durant la première phase du projet « Assistance et protection des enfants non accompagnés ou séparés au Maroc », mené avec l'appui de l'OIM, 639 personnes ont été formés et sensibilisés sur la protection de l'enfance, la migration et sur les risques de l'immigration irrégulière. Plus de 1250 enfants ont bénéficié de l'assistance directe, de séances de développement personnel et de renforcement de capacités via les associations de la société civile partenaires, et ce, au niveau des villes de Nador, Oujda, Tanger et Casablanca. Aussi, deux séminaires internationaux ont été organisés portant sur la collecte, l'analyse et la partage des données sur les enfants en mouvement en partenariat avec l'UNICEF, HCR et OIM-

Bilan programmatique d'étape

GMDAC ainsi que sur le partage de bonnes pratiques de protection des enfants migrants dans les pays d'origine, de transit et de destination. Ces événements ont connu la participation de 166 personnes au total.

Lors de la seconde phase II dudit projet qui a démarré en septembre 2019, plusieurs activités ont été initiées : une table ronde sur la détermination de l'intérêt supérieur des enfants migrants non accompagnés ou séparés et un atelier de sensibilisation au profit des associations œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance et/ou de la migration au niveau des villes de Marrakech et Agadir. Pour ce qui des prochaines activités, un focus sera mis sur l'intégration des enfants migrants au Maroc, notamment par le biais de l'éducation et/ou de la formation professionnelle et des activités culturelles.

2. Recommandations spécifiques 2020

Pour améliorer le programme « Assistance sociale et humanitaire » et surmonter certaines contraintes rencontrées, il est recommandé de :

- Mettre en place un système d'information pour un meilleur suivi de l'assistance sociale et humanitaire au profit des migrants.
- Renforcer la coordination entre les acteurs de la société civile et les institutions impliquées dans la protection et l'assistance des populations migrantes.
- Renforcer les capacités des associations sur le cadre légal de la prise en charge des migrants vulnérables, spécialement les enfants migrants.
- Développer des mécanismes de partenariat durable pour permettre une continuité de la prise en charge sociale et humanitaire des migrants.
- Renforcer la déclinaison territoriale des stratégies déployées en matière d'assistance sociale et humanitaire.
- Appuyer l'intervention en urgence des associations partenaires œuvrant dans le domaine de l'assistance humanitaire.

Formation professionnelle et emploi

L'insertion économique est unanimement reconnue comme un élément clé dans le processus d'intégration locale des migrants et réfugiés, du fait qu'elle leur permet de vivre dans des conditions dignes et décentes, d'acquérir une autonomie économique et financière et d'interagir avec la société d'accueil comme acteurs de la vie économique et sociale.

Le soutien à une insertion économique précoce des migrants et des réfugiés est ainsi essentiel à la réussite du parcours d'intégration qui reste un processus progressif et multidimensionnel. L'insertion sur le marché du travail requiert généralement l'acquisition ou la valorisation d'un capital humain qu'un migrant ou un réfugié n'est pas toujours en mesure de réaliser facilement et par lui-même. Le soutien à la formation professionnelle, la mise en place d'un processus de reconnaissance des qualifications et des compétences, et les mesures de rapprochement entre les migrants et le marché de l'emploi sont ainsi essentiels afin de favoriser leur intégration, au même titre que l'ouverture des droits et de l'accès aux services d'emploi et de formation professionnelle.

Programme 6 : Formation professionnelle

Contrairement à une idée largement répandue, les migrants et les réfugiés au Maroc ne sont pas dépourvus de capital social. Au contraire, ceux-ci arrivent souvent au Maroc avec un niveau d'éducation et une expérience professionnelle qui peuvent grandement faciliter leur insertion professionnelle.

Dans ce contexte, l'enjeu de la formation professionnelle n'est pas uniquement de lever les obstacles rencontrés pour y accéder mais aussi d'assurer une meilleure orientation afin d'offrir à ces migrants et réfugiés la possibilité de valoriser leur capital social, tout en l'adaptant à la demande du marché marocain.

Bilan programmatique d'étape

Le programme « formation professionnelle » de la SNIA vise l'ouverture de l'accès des migrants régularisés et des réfugiés aux programmes de formation professionnelle, de qualification et d'aide au développement de projets professionnels personnels. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- ▶ Assurer l'accès des immigrés à la formation professionnelle (OSP 10).
- ▶ Faciliter l'intégration professionnelle des immigrés régularisés (OSP 11).

1. Activités et résultats 2018-2019

a) Assurer l'accès des migrants et réfugiés à la formation professionnelle (Action 6.1)

L'accès aux formations dispensées par l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT), l'Entraide Nationale et le Département de l'Artisanat au même titre que les marocains représente une réalisation importante affirmant le principe de l'égalité des chances entre marocains et étrangers. Ceci s'est concrétisé, grâce à la signature des conventions cadres de partenariat entre le Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration et l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) d'une part, et d'autre part, avec le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social, signées en juin 2014 ainsi que les conventions régionales signées entre le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle et le Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire, en décembre 2016 et qui ont réservé un quota de 5% pour les migrants et réfugiés désireux d'accéder aux centres de formation relevant du Département de l'Artisanat.

Dans ce sens, des formations dans différents filières ont été dispensées au profit de 44 migrants et réfugiés aux centres de l'OFPPT au titre de l'année 2018-2019 dont 12 stagiaires en formation entrepreneuriale.

Par ailleurs, afin d'augmenter les chances pour accéder à d'autres types de formations qualifiantes notamment, celles dispensées par les centres relevant de l'Entraide Nationale et du département de l'Artisanat, des efforts de communication et d'information ont été déployés au profit des migrants avec l'appui des associations de la société civile, notamment dans le cadre de la 4^{ème} édition de la semaine des migrants, organisée par le Ministère en décembre 2018. A cet effet, 334 migrants et réfugiés ont été inscrits au niveau des centres relevant de l'Entraide Nationale au titre l'année 2018-2019 dont 265 en formation qualifiante et 69 en formation par apprentissage.

Aussi, à travers le partenariat entre la Fédération Interprofessionnelle du Secteur Avicole au Maroc (FISA) et le HCR, visant l'amélioration de l'employabilité des réfugiés par la formation portant sur les métiers du secteur avicole, 15 réfugiés ont bénéficié de formation dans le domaine avicole en septembre 2019 contre 28 réfugiés en 2018.

Par ailleurs, afin de contribuer à l'amélioration des prestations d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des personnes migrantes ainsi que la coordination entre les différents acteurs institutionnels concernés par la formation professionnelle et l'emploi, plusieurs activités ont été entreprises en 2019, dans le cadre du projet AMUDDU, mené avec l'appui de l'Agence de Coopération Belge « ENABEL » en partenariat avec le Ministère, l'ANAPEC et l'Entraide Nationale et qui vise à améliorer l'employabilité des personnes migrantes au Maroc, au niveau de l'axe Rabat-Casablanca. Il s'agit de :

- l'élaboration et la mise en œuvre de plans de renforcement de capacités au profit du personnel de l'Entraide Nationale, de l'ANAPEC et des membres du Comité programme 3 de la SNIA (CP3).
- Une compilation en cours pour la réalisation d'un mapping des services offerts par les institutions de formation professionnelle et de l'emploi (OFPPT, Entraide Nationale, Département de l'Artisanat et ANAPEC) afin de renforcer davantage l'information et la communication au profit des personnes migrantes.

Bilan programmatique d'étape

- la signature de la convention de subside, le 28 novembre 2019, entre l'intervention AMUDDU-Enabel et l'Association Marocaine d'Appui à la Promotion de la Petite Entreprise « AMAPPE » qui vise à assurer l'accompagnement pré et post formation des personnes migrantes auprès des établissements publics, notamment l'Entraide Nationale, l'OFPPT, l'Artisanat et l'ANAPEC au niveau de l'axe Rabat-Casablanca.

b) Intégration de femmes migrantes et réfugiées dans les activités génératrices de revenus (AGR) (Action 6.2)

L'identification des mesures concrètes et concertées et la mise en place des dispositifs d'accompagnement pertinents pour l'auto-emploi des femmes migrantes constituent l'un des facteurs de réussite de l'insertion économique et la promotion de l'esprit entrepreneurial de la femme migrante et réfugiée.

Ainsi, à l'occasion de la célébration de la journée mondiale du réfugié, un atelier a été organisé à Casablanca sous le thème « l'auto-emploi des femmes réfugiées au Maroc » le 19 juin 2019, en partenariat avec le Ministère et le HCR avec l'appui du projet AMUDDU. L'objectif de cet atelier était d'identifier les contraintes qui freinent le développement de l'entrepreneuriat des femmes réfugiées, à travers les retours d'expérience des différents acteurs qui travaillent sur cette thématique, de présenter les opportunités déjà existantes pour encourager et accompagner les efforts de ces femmes réfugiées, et enfin de formuler des recommandations permettant de mieux assurer leur accompagnement.

Dans le même sens, 30 femmes migrantes et réfugiées ont bénéficié du renforcement de capacités et des compétences axées sur l'entrepreneuriat féminin dans le cadre du projet « Faciliter l'autosuffisance des réfugiés urbains au Maroc par l'accès à l'emploi, le montage des activités génératrices de revenus et la promotion de la formation professionnelle » mis en œuvre par le HCR en partenariat avec le programme belgo-marocain « Minajliki », pour le soutien de l'entrepreneuriat féminin.

a) Mise en œuvre du programme d'accompagnement des migrants régularisés dans la validation des acquis professionnels et le développement de compétences (Action 6.3)

La mise en place d'un processus de reconnaissance des qualifications et de renforcement des compétences est essentielle pour améliorer les opportunités d'employabilité des migrants et réfugiés, au même titre que l'ouverture des droits et de l'accès aux services de l'emploi et de formation professionnelle. A cet égard, 77 réfugiés ont été accompagnés par les partenaires du HCR durant la période 2018-2019 pour le renforcement de leurs compétences.

b) Mise en œuvre de programmes d'accompagnement des migrants régularisés porteurs de projets (Action 6.4)

L'accès des migrants et réfugiés au statut auto-entrepreneur et au groupement sous forme de coopérative, suite à la refonte de la loi n°112-12 sur les coopératives, ont permis d'ouvrir d'autres perspectives pour une insertion dans le marché d'emploi surtout en matière d'auto-emploi.

Dans ce sens, les services chargés de l'auto-emploi de l'ANAPEC ont pu organiser plusieurs ateliers de sensibilisation au profit des migrants et réfugiés pour les informer sur les prestations offertes en matière d'auto-emploi et inscrire 58 migrants et réfugiés afin de bénéficier de l'offre d'accompagnement à la création de TPE, au niveau de ses agences locales, durant la période 2018 - 2019.

Ainsi, plusieurs sessions de sensibilisation et de formation sur l'entrepreneuriat ont été organisées durant la période 2018-2019 au profit des réfugiés, notamment dans le cadre du partenariat entre le HCR et l'Association Marocaine Pour la Promotion de la Petite Entreprise (AMAPPE) :

- 300 réfugiés ont été sensibilisés dont 120 ont bénéficié des formations sur l'entrepreneuriat et la gestion des projets.
- 218 réfugiés ont bénéficié des conseils et d'un accompagnement pour le montage de leur projet.

2. Recommandations spécifiques 2020

Pour faciliter l'accès des migrants et réfugiés à la formation professionnelle et apporter des solutions pour l'amélioration des conditions de la formation professionnelle, les mesures suivantes sont recommandées pour l'année 2020 :

- ▶ Appuyer les associations de la société civile en matière d'orientation et d'accompagnement des migrants et des réfugiés vers les services des départements formateurs.
- ▶ Renforcer la communication et la sensibilisation sur l'offre de formation professionnelle disponible au profit des associations de la société civile, des migrants et des réfugiés.
- ▶ Mettre en place des mesures incitatives à destination des migrants et des réfugiés dans le but de favoriser le suivi des formations professionnelles.
- ▶ Renforcer la diversification de l'offre de formation au profit des migrants et réfugiés.

Programme 7 : Emploi

L'intégration équitable des migrants et réfugiés dans le marché de l'emploi est considéré comme une priorité de la SNIA. Elle est la condition la plus favorable d'une vie honorable et digne qui va contribuer à l'intégration sociale et culturelle de ces migrants et réfugiés au sein de la société marocaine et à la promotion du vivre ensemble.

Le programme « Emploi » de la SNIA vise en particulier à :

- ▶ Faciliter un accès équitable des immigrés réguliers et des réfugiés à l'emploi (OSP 12).
- ▶ Promouvoir la création d'entreprises par les immigrés réguliers et les réfugiés (OSP 13).
- ▶ Couvrir les besoins spécifiques en main d'œuvre (OSP 14).

a) Faciliter un accès équitable des migrants réguliers et réfugiés à l'emploi (Actions 7.1, 7.2 et 7.3)

Les services et programmes offerts par l'ANAPEC ont permis d'améliorer le processus d'intégration des migrants et réfugiés dans les dispositifs d'aide à la recherche d'emploi. 878 migrants et réfugiés ont participé aux ateliers de recherche d'emploi, 744 ont bénéficié d'entretiens de positionnement et 68 migrants ont été insérés dans le marché de l'emploi, durant la période 2015-2019.

Par ailleurs en vue de renforcer le référencement vers les services de l'ANAPEC, quatre agents communautaires ont été recrutés dans le cadre du projet AMUDDU/ Enabel, pour informer et mobiliser les migrants vers les différentes agences de l'ANAPEC. Aussi, une étude de benchmark sur le mentorat a été lancée en vue d'analyser l'opportunité de développer un système de mentorat favorisant la recherche d'opportunités d'emploi salarié ou d'initiatives entrepreneuriales.

Dans le même sens, des actions conjointes entre Enabel, l'ANAPEC et le HCR, ont permis d'identifier des opportunités d'embauche et de partager plus de 50 curriculum vitae avec les entreprises intéressées.

Par ailleurs, dans le cadre de la facilitation de la procédure d'octroi du visa des contrats de travail pour les étrangers en général et les migrants régularisés en particulier : Exemption de l'attestation d'activités au profit des migrants régularisés et réfugiés et mise en place de 6 guichets de proximité dans plusieurs villes (Casablanca, Marrakech et Agadir, Fès et Tanger), 478 contrats ont été visés au profit des migrants régularisés, au 23 décembre 2019.

Par ailleurs, plusieurs activités ont été entreprises avec l'appui du HCR visant à favoriser l'insertion des réfugiés dans le tissu économique et social marocain. Il s'agit de :

- L'organisation de séances de sensibilisation au profit de 140 acteurs sur les bénéfices de la diversité culturelle des entreprises et sur le processus de recrutement des migrants régularisés et des réfugiés (50 acteurs du secteur privé, 73 de la société

Bilan programmatique d'étape

civile et 23 membres de syndicats), dans le cadre de la mise en œuvre de la convention cadre tripartite entre le Ministère, la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) et le HCR-Maroc, signé le 18 mai 2018. Rappelons que cette convention vise à faciliter l'insertion économique des réfugiés au Maroc via une sensibilisation du réseau d'adhérents de la CGEM et un renforcement des compétences des réfugiés pour une amélioration de leur employabilité.

- Lacement d'une étude menée sur les secteurs porteurs et analyses des chaînes de valeur pour améliorer l'employabilité des réfugiés au Maroc.
- Le développement d'un système de référencement de concert avec l'ANAPEC afin de fluidifier les référencements des réfugiés vers les services de l'emploi ANAPEC.

b) Promouvoir la création d'entreprises par les immigrants réguliers et les réfugiés (Action 7.4)

Pour faciliter l'autosuffisance et l'insertion professionnelle des migrants régularisés dans le marché du travail au Maroc, à travers l'auto-emploi et la création d'entreprise, 44 migrants et réfugiés porteurs de projets ont été accompagnés pour la concrétisation de leurs projets, 24 migrants et réfugiés ont finalisé leurs formalités administratives de création de TPE dont 5 projets de réfugiés subventionnés par le HCR en 2018.

Au même titre, 63 cartes d'auto-entrepreneurs ont été délivrées au profit des migrants durant la période 2018-2019 et 38 microprojets ont été subventionnés au profit de 57 réfugiés dans le cadre du programme d'appui à la création et au développement de projets entrepreneurial et de coopératives pour les réfugiés au Maroc, mis en œuvre par l'AMAPPE et le HCR avec le soutien financier de l'Union Européenne. 147 réfugiés ont bénéficié, en 2019, de l'accompagnement vers l'auto-emploi. Ce qui a permis la validation de 25 microprojets conjointement avec l'ANAPEC, ODCO, AMAPPE et le HCR.

Par ailleurs, le projet « Work 4 Integration » mis en œuvre, depuis 2018, par l'association Soletterre et appuyé par l'Union Européenne et qui vise principalement à améliorer l'accès des migrants à l'auto-emploi et à favoriser la création d'entreprise, a permis de financer 6 startups dans les régions de Tanger-Tétouan et Rabat-Salé-Kénitra, 15 coopératives et SARL sont actuellement en cours de financement. Les domaines d'activité sont diversifiés, à savoir : restauration, couture africaine moderne et traditionnelle, esthétique, audiovisuel, création de site web et application mobiles, lavage automobile, activités artistiques. Ainsi, l'organisation de la journée de rencontres et d'échanges avec ces entrepreneurs et artistes migrants, le 16 septembre 2019, a permis d'acter la signature des conventions de financement de leurs projets.

Dans la même optique et afin d'appuyer toutes ces initiatives, une étude relative à l'entreprenariat des personnes migrantes au Maroc a été lancée en 2019 afin d'analyser plusieurs aspects notamment, les mécanismes financiers disponibles en matière d'auto-emploi et ce, dans le cadre du projet AMUDDU.

c) Couvrir les besoins spécifiques en main d'œuvre (Actions 7.5, 7.6, 7.7 et 7.8)

Afin de faciliter l'investissement et le recrutement des profils rares, la procédure de traitement des demandes d'attestation d'activité a été simplifiée (dispense de l'appel à candidature) et le délai du traitement a été réduit à 48h (jours ouvrables). Ce pour les cas mentionnés ci-après :

- Les étrangers candidats à occuper des postes de responsabilité de haut niveau (liste A1).
- Les profils pointus considérés comme étant rares ou non disponibles sur le marché de l'emploi (liste A2).
- Les demandeurs de renouvellement de l'attestation d'activité pour le même poste (sauf promotion) chez le même employeur.

Bilan programmatique d'étape

Les listes A1 et A2 sont mises à jour régulièrement selon une approche concertée entre le MTIP et l'ANAPEC sur la base de la situation du marché de l'emploi (voir le lien : http://www.anapec.org/conseils/procedure_etrangers/).

En 2019, 1335 attestations d'activité ont été délivrées par l'ANAPEC (hors renouvellement) dans le cadre de cette procédure simplifiée.

2. Recommandations spécifiques 2020

Pour appuyer les services offerts en matière d'insertion professionnelle des migrants et réfugiés dans le marché du travail, les principales mesures suivantes sont recommandées :

- ▶ Harmoniser les outils d'identification des profils (bilan des compétences) entre les différents acteurs concernés par l'intégration économique des migrants et réfugiés (société civile, ANAPEC...).
- ▶ Améliorer la connaissance des profils socioprofessionnels des migrants et réfugiés ainsi que les besoins en main d'œuvre au niveau régional.
- ▶ Renforcer le système de collecte de données relatives à la migration au niveau des systèmes d'information des acteurs partenaires, permettant ainsi d'obtenir des données ventilées et comparables.
- ▶ Instaurer un mécanisme pérenne de référencement entre les acteurs de la formation professionnelle et de l'emploi pour un accompagnement fluide de la population migrante et réfugiée.

2. Bilan programmatique d'étape

Programmes transverses

- ▶ Programme 8 : Gestion des flux et lutte contre la traite des êtres humains. 65
-

- ▶ Programme 9 : Coopération et partenariats Internationaux. 72
-

- ▶ Programme 10 : Cadre réglementaire et conventionnel. 85
-

- ▶ Programme 11 : Gouvernance et communication 89
-



Programmes transverses

Programme 8 : Gestion des flux et lutte contre la traite des êtres humains

Le programme 8 vise à renforcer la gestion intégrée des frontières et postes-frontières afin de limiter les flux d'immigrés irréguliers et de lutter contre la traite des êtres humains. Il se focalise aussi sur la maîtrise du nombre d'immigrés irréguliers présents sur le territoire national, dans le cadre d'une approche humaniste et ce, à travers la régularisation de la situation de séjour et l'aide au retour volontaire assisté.

Ce programme se compose principalement de deux objectifs spécifiques, répartis sur 6 actions :

- ▶ Maîtriser les flux d'immigration selon une approche humaniste et respectueuse des droits de l'homme (OSP 15).
- ▶ Lutter contre la traite des êtres humains et les réseaux de trafic (OSP 16).

1. Activités et résultats 2018-2019

a) Renforcement de la gestion intégrée des frontières (Actions 8.1 et 8.2)

Partant de l'esprit qui caractérise sa nouvelle politique migratoire et ses efforts pour honorer ses engagements internationaux, le Maroc veille à assurer une gestion humaniste de ses frontières. En effet, des efforts continus sont entrepris dans ce sens, par le Ministère de l'Intérieur en matière de gestion des frontières et la lutte contre les réseaux criminels de la traite des personnes et du trafic des migrants, tout en veillant à assurer la protection et l'orientation des victimes. Ces efforts contribuent à la mise en place d'un cadre rénové de gestion des flux migratoires au Maroc, tout en se basant sur une coordination étroite avec les autres pays, notamment ceux de l'UE.

Bilan programmatique d'étape

Ainsi, grâce à l'efficacité du dispositif opérationnel de lutte contre la migration irrégulière pour neutraliser les circuits d'infiltration au Maroc et resserrer l'étau contre les réseaux transfrontières de trafic illicite de migrants, les autorités marocaines compétentes ont procédé en 2019 :

- à l'avortement de 73973 tentatives d'immigration ou d'émigration irrégulières impliquant des migrants étrangers, ressortissants de pays africains notamment, en plus de candidats marocains à l'émigration irrégulière ;
- au démantèlement de 208 réseaux de trafic illicite de migrants ;
- à la réalisation de 19554 opérations de secours de migrants (hommes : 88%, femmes : 9% et enfants mineurs : 3%) en mer par la Marine Royale.

En ce qui concerne le renforcement du dispositif d'assistance humanitaire, les migrants extirpés de l'emprise des réseaux démantelés, bénéficient de l'assistance d'urgence appropriée, dans le respect de leurs droits et dignité, et ils sont confiés, en cas de besoin, aux centres hospitaliers au niveau local.

Par ailleurs, des efforts sont à mener pour les prochaines étapes, visant à assurer la réalisation des actions suivantes :

- Renforcement constant du dispositif général et permanent de lutte contre les réseaux criminels de trafic illicite des migrants, afin de neutraliser les circuits clandestins d'infiltration au Maroc et resserrer davantage l'étau contre les membres des réseaux transfrontières.
- Sensibilisation des populations cibles sur la dangerosité des réseaux de trafic illicite de migrants et de traite des êtres humains, en partenariat avec les acteurs associatifs.
- Renforcement du partenariat instauré avec le CNDH. A cet égard, une convention de partenariat signée entre le CNDH et le Ministère de l'intérieur en 2019, visant à renforcer l'approche humaniste dans la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite des migrants.

b) Renforcement de capacités des services de sécurité aux questions d'immigration, d'asile et de lutte contre la traite des êtres humains (Action 8.3)

Dans le cadre du projet « Référentiel d'aide à la lutte contre la traite des personnes » (J/TIP), mené avec l'appui de l'ONUDC pour le renforcement des capacités de la société civile et ses partenaires dans l'identification et la protection des victimes de la traite des êtres humains, deux ateliers nationaux de réflexion ont été organisés successivement en février et en mars 2019. Ces ateliers avaient pour objectif de tracer une feuille de route pour l'intervention des différents acteurs pour la mise en œuvre effective de la loi 27.14. Ainsi, quatre ateliers régionaux ont eu lieu respectivement à Marrakech, Tanger, Casablanca et Oujda, afin d'harmoniser les mesures d'identification, d'orientation et d'assistance aux victimes. Dans ce contexte, un accompagnement technique est prévu en 2020, notamment au profit des membres de la commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains.

Aussi, des séances de formation et de sensibilisation ont été organisées avec l'appui de l'OIM, en faveur de 130 stagiaires de l'Institut Royal de Police sur la traite et le trafic des êtres humains, 16 inspecteurs de Travail et 30 membres de la Gendarmerie Royale et de la Direction Générale de la Sureté Nationale. De même, l'OIM a appuyé l'élaboration d'un « Guide pratique sur l'identification et l'orientation des victimes de la traite et de l'exploitation au travail » et celui des « Normes minimales sur l'hébergement d'urgence des Victimes de la traite des êtres humains » qui sont en phase de finalisation.

Enfin, rappelons que les questions liées à la migration, l'asile et la lutte contre le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains sont intégrées dans les cursus de formation de base au niveau des Instituts Académiques relevant des Forces de l'ordre et Forces militaires.

c) Conduite de l'opération exceptionnelle de régularisation (Action 8.4)

Le Maroc, dans son engagement pour une approche humaniste a mené durant les années 2014 et fin 2016-2017, deux opérations de régularisation de la situation administrative des étrangers en situation de séjour irrégulier sur le territoire national, basées sur des critères les plus souples et qui ont abouti à la régularisation de plus de 50.000 migrants.

En ce qui concerne la régularisation de la situation administrative des demandeurs d'asile au Maroc, 843 personnes ont obtenu le statut de réfugié auprès du Bureau des Réfugiés et Apatrides à la date du 02 décembre 2017 et ce, dans le cadre des travaux de la Commission interministérielle ad hoc. De même, 1363 Syriens ont été auditionnés par ladite Commission bénéficiant de la protection internationale et nationale.

d) Renforcement du dispositif d'aide au retour volontaire des migrants irréguliers (Action 8.5)

Le renforcement du dispositif d'aide au retour volontaire et de réintégration mis en place par le Ministère de l'Intérieur avec l'appui de l'OIM a permis d'offrir la possibilité aux migrants, qui ne peuvent ou ne veulent pas rester dans le pays d'accueil et souhaitent retourner volontairement dans leur pays d'origine, un retour et une réintégration dans des conditions décentes.

d-1 Bref aperçu historique du dispositif du retour volontaire au Maroc et de réinsertion des migrants dans leur pays d'origine

Avant la signature de l'accord de siège, le 22 février 2005 à Genève, ratifié en juin 2006 pour la mise à disposition de l'OIM d'une représentation au Maroc, ce dernier s'engageait avec ses propres moyens à procéder au retour volontaire des migrants en situation irrégulière vers leur pays d'origine. C'est à partir de la signature d'un Mémoire d'Entente entre le Maroc et l'OIM, le 11 juin 2007, que cette dernière a été chargée de mettre en œuvre le programme de retour volontaire et de réintégration.

Aussi, suite à une collaboration fructueuse entre le Ministère de l'Intérieur et l'OIM, il a été procédé à la signature de quatre avenants au mémorandum d'entente du 11 juin 2007. A ce titre, le Ministère de l'Intérieur a pris en charge le financement direct du coût de transport aérien d'un contingent global de 14.500 candidats éligibles au retour volontaire. En parallèle, l'OIM assure l'assistance pré-départ, l'aide financière et le suivi de la réintégration des bénéficiaires dans leurs pays d'origine.

d-2 Présentation succincte du dispositif du retour volontaire

Le dispositif du retour volontaire et de réinsertion des migrants dans leur pays d'origine comporte 3 phases importantes, à savoir : l'assistance des candidats au pré-départ (soutien psychosocial, distribution de kits alimentaires, soins de santé), la préparation du départ des bénéficiaires du retour volontaire (orientation professionnelle, aide financière) et l'accompagnement à la réintégration des migrants retournés dans leurs pays d'origine. Les migrants concernés par le retour sont :

- Les migrants ayant des problèmes de santé.
- Les victimes de la traite des êtres humains.
- Les femmes enceintes.

Les familles monoparentales (père ou mère rentrant seul(e) avec ses enfants).

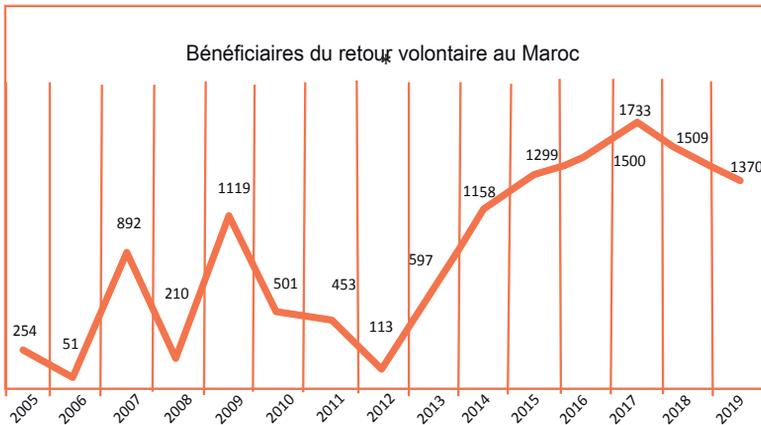
- Les personnes âgées (50 ans et plus).
- Les mineurs/ mineurs étrangers non accompagnés (MENA).

Depuis la mise en place de ce dispositif en 2005, le nombre total des bénéficiaires du retour volontaire est de l'ordre de 12858.

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Migrants bénéficiaires	254	51	892	210	1119	501	453	112	597	1158	1399	1500	1733	1509	1370	12858

Source : OIM

Bilan programmatique d'étape



Par ailleurs, le projet FORAS « Renforcement des opportunités de réintégration » mené par l'OIM a permis de renforcer la coopération entre le Maroc et les huit pays concernés en matière de réintégration des migrants. Ainsi, plus de 1500 personnes candidats au retour volontaire (20% de femmes) ont bénéficié de séances d'information et de sensibilisation sur les opportunités de réintégration dans leurs pays d'origine, au niveau des villes de Rabat, Casablanca et Oujda. Également, 884 personnes (dont 139 femmes) ont assisté au moins à une session de renforcement des aptitudes personnelles (life et soft skills) et à de sessions de compétences techniques (entrepreneuriat et commercialisation, initiation à l'agriculture et l'artisanat) avant leur retour. Aussi, un ensemble d'outils de sensibilisation et communication ont été développés pour mieux informer les migrants des opportunités existantes dans les pays d'origine et qui sont disponibles au niveau du site web : www.foras.ma. Dans le même sens, deux voyages d'études ont été organisés en Côte d'Ivoire et en Guinée Conakry, respectivement en novembre 2018 et en avril 2019 au profit des associations de la société civile et des institutions. Aussi, un séminaire international a été organisé, les 24 et 25 septembre 2019, avec la participation de plus de 80 représentants en provenance de plus de 10 pays

pour présenter les résultats atteints par le projet « FORAS » et échanger sur les bonnes pratiques en la matière.

Sur le plan de la gouvernance, dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de financement du programme d'appui budgétaire aux politiques migratoires du Royaume, signée entre le Maroc et l'Union Européenne, le 19 décembre 2017, il est à rappeler qu'un sous-comité sur le retour volontaire a été créé à l'issue de la tenue de la 10^{ème} réunion du Comité de Pilotage de la SNIA en 2018. Il est composé des représentants du Ministère de l'Intérieur, du Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger, du Ministère de la Solidarité, du Développement social, de l'Égalité et de la Famille, de l'Entraide Nationale et de l'OIM. Ce sous-comité a pour mission d'assurer le suivi de la mise en œuvre du programme du retour volontaire et de réintégration. A ce titre, quatre réunions de ce sous-comité ont été organisées depuis sa mise en place dont la dernière a eu lieu le 17 décembre 2019.

e) Lutte contre la traite des êtres humains (Action 8.6)

Le cadre d'intervention pour la lutte contre la traite des êtres humains au Maroc s'est vu renforcé par l'adoption de la loi 27-14 relative à la lutte contre la traite des êtres humains en 2016, l'adoption du décret n°2-17-740 fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains (articles 6 et 7 de la loi 27-14) en 2018. Ainsi l'installation de ladite commission a eu lieu en mai 2019 et la première réunion de démarrage de ses travaux s'est tenue, le 05 novembre 2019.

Signalons que les efforts déployés pour lutter contre la traite des êtres humains ont permis de détecter 423 victimes en 2019 dont 240 ont bénéficié des mécanismes de protection existants. Il est à noter que la plupart des victimes étrangères sont originaires des pays de l'Afrique subsaharienne.

2. Recommandations spécifiques 2020

Afin de consolider les efforts déployés au niveau du programme « Gestion des flux et lutte contre la traite des êtres humains », il est recommandé de :

- renforcer le dispositif du retour volontaire et de réintégration pour garantir la réussite du retour au pays d'origine ;
- assurer une bonne harmonisation entre les activités programmées dans le cadre de la SNIA et les travaux de la commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains et qui seront lancés prochainement ;
- poursuivre le renforcement de capacités des acteurs impliqués dans la question de la traite des êtres humains et le trafic illicite des migrants ;
- organiser des campagnes de sensibilisation sur les questions de la traite des êtres humains au profit des associations de la société civile.

Programme 9 : Coopération et partenariats internationaux

Convaincu du principe de la responsabilité partagée pour la gestion des questions migratoires, le Maroc veille à l'implication au-delà des acteurs nationaux, les partenaires internationaux, tels que les agences onusiennes et les partenaires techniques et financiers dans la mise en œuvre de sa nouvelle politique migratoire. Ainsi, depuis 2018, les partenaires internationaux participent aux réunions mensuelles des comités programmes de la SNIA afin de permettre d'établir la mise en cohérence et les synergies entre les différents projets de coopération.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de ce programme sont les suivants :

- Développer la coopération internationale sur la base du principe de responsabilité partagée (OSP 17).

- Promouvoir le co-développement (OSP 18).
- Promouvoir la coopération scientifique et technique (OSP 19).

Signalons que l'année 2019 a marqué une phase importante en matière de gouvernance de la migration à l'échelle mondiale, suite à l'adoption par la communauté internationale du Pacte Mondial pour des Migrations Sûres, Ordonnées et Régulières, et du Pacte Mondial pour les Réfugiés en 2018 et qui repose sur la mise en œuvre opérationnelle de ces deux pactes, notamment à travers le renforcement de la coopération internationale et les partenariats mondiaux pour le partage de responsabilité et l'instauration de l'esprit de solidarité au sein de la communauté internationale.

1. Activités et résultats 2018-2019

a) Développer la coopération internationale sur la base du principe de responsabilité partagée (Action 9.1)

■ Partenariat avec l'Union Européenne

Le Maroc, par sa position géostratégique qui l'expose à différentes problématiques migratoires pour lesquelles les réponses sont multidimensionnelles nécessitant une coopération plus dynamique, entretient un partenariat durable et solide avec l'Union Européenne en matière de migration. Rappelons que le Maroc a été le premier pays de la région du Sud de la Méditerranée à avoir conclu un partenariat pour la mobilité avec l'Union européenne. De ce fait, le Maroc affirme sa détermination à mettre en œuvre les actions décidées en commun dans le cadre des mécanismes bilatéraux et régionaux existants.

Ainsi, plusieurs programmes et projets ont été conclus avec l'Union Européenne en vue de promouvoir l'intégration des migrants au Maroc. Il s'agit de :

- ▶ Programme d'appui aux politiques migratoires du Royaume, initié en 2018 pour soutenir le Royaume du Maroc dans la mise

Bilan programmatique d'étape

en œuvre de ses politiques et stratégies en matière de migration, à travers le renforcement du cadre réglementaire et institutionnel, via un appui budgétaire. Ce programme s'articule autour de quatre grands axes :

- Le renforcement des fondements législatifs et institutionnels des politiques migratoires.
- Le renforcement des connaissances et des outils de production de connaissances sur les questions migratoires.
- L'opérationnalisation des politiques migratoires dans les secteurs de l'assistance sociale et de l'emploi.
- Le renforcement du dispositif national du retour volontaire du Maroc vers les pays d'origine.
- ▶ Projets initiés dans le cadre du Fonds Fiduciaire d'Urgence :
 - Coopération Sud-Sud en matière de migration, mis en œuvre par la GIZ et Expertise France. Ce projet vise le renforcement de la coopération sud-sud en matière de migration et la mise en œuvre des mémorandums d'entente respectifs entre le Maroc et la Côte d'Ivoire (signé en janvier 2015), le Mali (en attente de signature) et le Sénégal (signé en juin 2013).
 - Appui à la territorialisation des politiques migratoires, mis en œuvre par ENABEL et l'AFD, au niveau de trois régions : Souss-Massa, Béni-Mellal Khénifra et l'Oriental.
 - Empowerment juridique des migrants au Maroc, mis en œuvre par ENABEL, visant le renforcement de la protection et la résilience des migrants.
 - Promotion du vivre-ensemble sans discrimination au Maroc, mis en œuvre par l'AECID, à travers deux projets :

- Le premier projet intitulé « Vivre Ensemble Sans Discrimination : une approche basée sur les droits de l'Homme et la dimension genre » a pour objectif de renforcer les instruments et les politiques publiques visant à prévenir le racisme et la xénophobie envers la population migrante, sur la base de la protection des droits fondamentaux des personnes migrantes.
- Le deuxième projet intitulé « Appui à l'intégration de la population migrante dans les services d'assistance sociale et d'alphabétisation du Royaume du Maroc ». Il vise à renforcer les capacités institutionnelles de l'Entraide Nationale pour assurer une gestion efficace de l'assistance aux migrant-e-s vulnérables sur l'ensemble du territoire du Maroc et accompagne l'Agence Nationale de Lutte contre l'Analphabétisme (ANCLA) dans l'élaboration et la diffusion de programmes d'alphabétisation adaptés, ciblant les migrant-e-s et les MRE.

A ces projets et programmes, s'ajoutent d'autres initiatives régionales et nationales visant à promouvoir une approche globale et partagée des questions migratoires et à soutenir l'accès des migrants et réfugiés aux services de base et leur intégration socio-économique au Maroc.

■ Partenariat avec les agences des Nations Unies au Maroc

Depuis son lancement en 2014, la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile a bénéficié d'un appui de la part des agences du Système des Nations Unies au Maroc, à travers la mise en place de programmes et de projets, visant le renforcement des capacités et des connaissances en matière de migration et d'asile ainsi que l'intégration des migrants et réfugiés. Il s'agit notamment du :

- ▶ Programme Conjoint d'appui à la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile :

Bilan programmatique d'étape

Rappelons que le Ministère et le Système des Nations Unies au Maroc ont signé, en septembre 2016, un programme conjoint d'appui à la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) avec les représentants des agences participantes au programme: OIM, UNHCR, OIT, ONU Femmes, ONUSIDA, PNUD, UNESCO et UNFPA. Ce programme a pour objectif d'apporter un appui coordonné et ciblé aux autorités marocaines dans la mise en œuvre de la SNIA, pour la période 2017-2021. En 2018, il a été convenu d'impliquer d'autres agences, notamment l'UNICEF et l'OMS.

Dans l'objectif d'établir plus de convergence et de coordination entre l'ensemble des agences des Nations Unies au Maroc et déployer au mieux les efforts pour mobiliser le financement à l'horizon 2021, les projets identifiés ont été révisés en 2019, par le Groupe Thématique Migration (GTM) du Système des Nations Unies et le Ministère, tenant compte du nouveau contexte international de gouvernance des migrations et les enjeux liés au Pacte mondial pour les migrations et celui pour les réfugiés .

- ▶ Programme Conjoint « Protéger et autonomiser les enfants et les jeunes réfugiés et migrants au Maroc » :

Ce programme conjoint intitulé « Protéger et autonomiser les enfants et les jeunes réfugiés et migrants au Maroc » a été signé entre le HCR, l'UNICEF et l'OIM en 2018 et co-financé par le Fonds d'Affectation Spéciale des Nations Unies pour la Sécurité Humaine (UNTFHS), pour une période de 36 mois (2018-2021), vise à :

- Habilitier les enfants, les jeunes réfugiés et migrants à agir pour leur propre compte et à reconstruire leur vie au Maroc.
- Renforcer les capacités des institutions publiques et organisations non gouvernementales pour répondre aux besoins de cette catégorie à travers, la réalisation d'activités dans les domaines du vivre-ensemble, la santé, l'éducation, la formation, et l'emploi et l'assistance.

▪ L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)

L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) appuie le Maroc dans la mise en œuvre de plusieurs programmes et projets aux niveaux national, régional et local. Les thématiques traitées concernent des sujets divers comme la gouvernance territoriale, l'insertion professionnelle des migrants, l'appui au retour volontaire, la santé, l'assistance sociale ...etc.

De même, l'OIM est le chef de file du Groupe Thématique Migration (GTM) au sein du Système des Nations Unies au Maroc et qui est aussi co-présidé par le HCR. Ainsi plusieurs réunions thématiques afférentes à la traite et la migration et aux enfants non accompagnés, ont été organisées en 2019 pour coordonner les différentes initiatives liées aux questions de la migration et de l'asile.

L'OIM veille aussi à soutenir les efforts du Maroc dans la collecte et l'analyse de données. A cet égard, l'OIM a appuyé le Ministère, en novembre 2018, pour l'organisation d'un atelier de réflexion sur la collecte des données qui connu la participation d'une cinquantaine de personnes représentant les institutions publiques, le monde académique et les associations de la société civile.

Par ailleurs, l'OIM appuie d'autres initiatives relatives à d'autres thématiques, mentionnées avec plus de détails au niveau du bilan des programmes sectoriels et transverses de la SNIA.

▪ Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR).

Partant de son mandat relatif aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, le HCR au Maroc assure l'accueil, l'enregistrement et le référencement des demandeurs d'asile pour les auditions réalisées par la Commission Interministérielle au sein du Bureau des Réfugiés et des Apatrides, relevant du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale.

Le HCR continue ses efforts pour la mise en œuvre des programmes d'intégration locale et de protection des réfugiés et des demandeurs d'asile avec l'appui des organisations de la société civile. Ces activités couvrent

Bilan programmatique d'étape

plusieurs domaines d'intervention comme l'éducation, la culture, la santé, la formation professionnelle et l'emploi ainsi que l'octroi des bourses aux étudiants universitaires, en plus d'autres actions de sensibilisation et d'information. Ces actions ont été détaillées au niveau des programmes sectoriels de la SNIA.

▪ Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)

Relevant de son mandat de protection des enfants, l'UNICEF continue son appui à la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile du Maroc, à travers la mise en œuvre de plusieurs projets et programmes, notamment le projet «Hijra wa Himaya» pour la promotion des droits des enfants migrants au Maroc qui a été lancé en 2018 et qui vise à :

- Renforcer les mesures ciblant la protection, la sauvegarde et la promotion des droits des enfants.
- Disposer des services de prise en charge conforme aux standards minimas, notamment pour les enfants victimes de violence et de traite ou à risque de l'être.

En 2019, l'UNICEF a signé un projet conjoint avec le HCR et l'OIM intitulé « Protéger et autonomiser les enfants et les jeunes réfugiés et migrants au Maroc ». Ce projet est co-financé par le Fonds d'Affectation Spéciale des Nations Unies pour la Sécurité Humaine (UNTFHS) pour une période de 36 mois et sera mené au niveau des villes d'Oujda, Tanger, Casablanca et de Rabat.

▪ ONU FEMMES

Les initiatives entreprises par l'ONU Femmes dans le cadre de la mise en œuvre de la SNIA sont en relation avec la lutte contre la traite des êtres humains. Ainsi à travers le projet « Accès aux services judiciaires pour les femmes et enfants victimes de la traite – phase II », plusieurs formations et rencontres ont été organisées avec les Magistrats et qui ont porté sur le cadre législatif national et des standards internationaux de lutte contre la traite des êtres humains, la protection des victimes et les pour-

suites pénales. En 2019, la Présidence du Ministère Public, en partenariat avec le Bureau multi-pays de l'ONU Femmes, a présenté sa campagne de communication et de sensibilisation sur la lutte contre la traite des êtres humains à l'occasion de la clôture dudit projet.

▪ L'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO)

Le Bureau de l'UNESCO pour le Maghreb a lancé l'initiative des villes africaines inclusives pour la Migration, conjointement avec le Ministère en partenariat avec CGLU-Afrique et le CNDH, lors de la tenue de la 11^{ème} édition du Forum Mondial sur la Migration et le Développement (GFMD) à Marrakech en décembre 2018. Cette initiative vise à accompagner les collectivités territoriales et les autorités municipales en particulier dans la mise en place de politiques d'inclusion sociale des personnes migrantes, notamment dans le domaine de l'éducation et la participation à la vie culturelle et scientifique tout en privilégiant la coopération Sud-Sud au sein du continent africain, l'approche droits humains et d'égalité des sexes. L'UNESCO a également œuvré pour la sensibilisation des médias au sujet du traitement médiatique des questions migratoires.

▪ L'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC)

L'ONUDC continue son appui au Maroc pour assurer une meilleure déclinaison des efforts de lutte contre la traite des êtres humains, suite à l'adoption de la loi n°27.14 relative à la lutte contre la traite des êtres humains en 2016 et ce, à travers deux initiatives :

- Programme « GLO.ACT » : Action mondiale pour prévenir et combattre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants. Ce programme conjoint est financé par l'Union Européenne et l'ONUDC. Il est mis en œuvre en partenariat avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) dans 13 pays en

Bilan programmatique d'étape

Afrique, Asie, Europe de l'Est et Amérique latine, en incluant le Maroc. GLO. ACT appuie la conception et la mise œuvre des stratégies et plans nationaux de lutte contre la traite des personnes et le trafic des migrants, en se basant sur une approche intégrant la prévention, la protection, les poursuites judiciaires ainsi que les partenariats.

- Programme « J/TP » (office to monitor and combat trafficking in persons), portant sur le renforcement des capacités des organisations de la société civile dans le domaine de l'identification et de l'assistance des victimes de la traite des êtres humains. A cet effet, des sessions de formation ont été dispensées au profit des bénéficiaires sur des thématiques liées à la définition du cadre juridique, conventionnel et conceptuel relatif à la lutte contre la traite des êtres humains, ainsi que la présentation des expériences internationales d'associations actives dans ce domaine.

▪ Le Bureau International du Travail (BIT)

Le BIT œuvre au Maroc, dans le cadre du projet régional IRAM « Améliorer la gouvernance de la migration de main d'œuvre et la protection des droits des travailleurs migrants au Maroc, en Egypte et en Tunisie » mais aussi joue un rôle de conseil auprès des autorités marocaines sur les sujets relatifs à la protection des droits des travailleurs migrants au Maroc. Dans cette optique, le BIT a concentré ses efforts, en 2019, sur les formations en matière d'éducation financière et l'assistance technique aux acteurs concernés, pour la mise en place d'un régime de protection sociale et d'un mécanisme de veille juridique concernant les droits des travailleurs migrants. Aussi, le BIT a mené plusieurs activités dans le cadre du projet AMEM « Appui à la Migration Equitable depuis et vers le Maroc » visant l'établissement d'un système d'information intégré sur la migration de la main d'œuvre ».

■ Partenariat avec les agences de coopération technique

Trois principales agences de coopération technique sont très actives dans le domaine de la migration. Il s'agit de :

■ Agence Belge de Développement (ENABEL)

Depuis 2016, ENABEL est active dans le soutien à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile du Maroc, par le biais de plusieurs projets et programmes couvrant un ensemble de thématiques : formation professionnelle et emploi, appui à la territorialisation des politiques migratoires et protection des droits des migrants, à savoir: le projet AMUDDU (financé dans le cadre de la coopération Marocco-Belge), le projet « Empowerment juridique des personnes migrantes » et le projet « Déploiement des politiques migratoires au niveau régional (DEPOMI), financés dans le cadre du Fonds Fiduciaire d'Urgence.

Il est à rappeler que les détails de ces initiatives sont mentionnés au niveau des programmes sectoriels et transverses de la SNIA concernés.

■ Agence de Coopération Allemande (GIZ)

La GIZ est chargée de la mise en œuvre de deux principales initiatives :

- Le renforcement des capacités des collectivités locales et la mise en place de projets pilotes dans le domaine de la migration, à travers le projet RECOOSA, financé par le gouvernement allemand (en cours d'exécution).
- Le projet de coopération Sud-Sud sur la gestion de la migration entre le Maroc, le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Mali, mené conjointement avec Expertise France depuis 2018 et financé dans le cadre du fonds fiduciaire d'urgence (en cours d'exécution).

Plus de détails relatifs à ces projets sont mentionnés au niveau du bilan des programmes sectoriels et transverses de la SNIA concernés.

▪ Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID)

L'AECID est chargé de mettre en œuvre le projet « Vivre ensemble », financé dans le cadre du Fonds Fiduciaire d'Urgence et dont l'objectif est de soutenir l'amélioration des mécanismes d'identification et de plaintes en matière de protection des droits de l'homme, notamment les incidents à caractère xénophobe envers les migrants. Aussi, à travers l'aide complémentaire au programme d'appui budgétaire aux politiques migratoires, l'AECID appuie la mise en œuvre de la composante assistance sociale et retour volontaire. Cette composante vise à renforcer les capacités institutionnelles de l'Entraide Nationale pour soutenir l'accompagnement des migrants vulnérables en vue de les réintégrer dans leur pays d'origine.

Plus de détails sur le projet sont mentionnés au niveau du bilan des programmes sectoriels et transverses de la SNIA concernés.

b) Promouvoir le Co-développement (Actions 9.2 et 9.3)

Le Maroc a su asseoir les bases d'une coopération sud-sud efficace, à travers son ouverture à son espace continentale, marquée par un grand nombre d'initiatives Royales dans les pays de l'Afrique, où plusieurs accords de coopération ont été signés.

Par ailleurs, le Maroc se positionne davantage comme un modèle de pays du Sud ayant réussi à mettre en place une politique migratoire globale, basée sur le respect des droits de l'homme visant l'intégration des migrants et ayant une longue expérience en matière de gestion des affaires de la Diaspora.

Ainsi, des initiatives sont en cours de mise en place, notamment avec l'Agence de Coopération Allemande (GIZ) pour identifier des projets pilotes favorisant l'amélioration des connaissances en matière de gestion migratoire et le transfert des bonnes pratiques et ce, au niveau de certains pays africains tels que la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Mali.

c) Promouvoir la coopération scientifique et technique (Actions 9.4 et 9.5)

La coopération scientifique et technique compte parmi les champs de coopération les plus actifs pour le Maroc, qui poursuit ses efforts pour la promouvoir. A cet effet, pour l'année académique 2018-2019 et au niveau des inscriptions des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur national, nous avons enregistré le bilan suivant :

- ▶ 22096 étudiants étrangers, où 85% issus des pays africains et dont 13000 dans les établissements de l'enseignement supérieur public.
- ▶ 75% de bourses octroyées aux étudiants originaires des pays africains, à travers le Gouvernement Marocain. 7000 bourses octroyées aux étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement supérieur public.
- ▶ Amélioration des services sociaux offerts aux étudiants étrangers :
 - Assurer le suivi d'inscription des étudiants étrangers dans le nouveau régime de la couverture médicale dédié aux étudiants (AMO-étudiant).
 - Hébergement : 9% des étudiants sont hébergés dans des cités universitaires et internats.
 - Financement de 300 billets aller-retour via Royal Air Maroc pour passer des concours nationaux au niveau de certains établissements d'enseignement supérieur (écoles nationales de commerce et de gestion, écoles nationales de sciences appliquées et écoles nationales des arts et métiers).

Par ailleurs, il a été convenu, pour la rentrée académique 2019-2020, à travers l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI), de réserver 4300 places au niveau des différents établissements publics de

Bilan programmatique d'étape

l'enseignement supérieur en faveur des étudiants étrangers et de prévoir 4000 bourses. De même, 800 places avec bourses sont réservées pour la coopération estudiantine dans le domaine de la formation professionnelle.

Nous rappelons que le Maroc a veillé, durant ces dernières années, à la réservation de 5% du nombre de places limitées en première année dans les établissements universitaires publics à accès régulé, aux étudiants étrangers non-résidents au Maroc et à l'élargissement de la capacité d'accueil en termes d'effectif et de cycle de formation (Master, Doctorat et études en médecine), en faveur des étudiants étrangers.

2. Recommandations spécifiques 2020

La dynamique d'ouverture sur l'Afrique et le travail important effectué dans le domaine migratoire, à travers la coopération internationale et des partenariats nécessitent :

- l'amélioration de la coordination entre les institutions et acteurs non gouvernementaux pour la mise en œuvre des projets initiés par les partenaires internationaux ;
- le renforcement de l'accès des migrants régularisés et des réfugiés aux universités marocaines et aux bourses universitaires, notamment pour ceux qui ne peuvent pas passer par la procédure de l'AMCI ;
- l'amélioration de la gouvernance et la complémentarité entre les actions et programmes de l'ensemble des intervenants internationaux (agences des Nations Unies et partenaires techniques et financiers) ;
- le renforcement des réseaux des associations des migrants au Maroc pour la mise en place des projets de Co-développement dans les pays d'origine ;
- la réalisation d'étude comparatives sur les bonnes pratiques en matière de participation des diasporas aux efforts de développement à la fois dans les pays d'origine et d'accueil.

Programme 10 : Cadre réglementaire et conventionnel

Ce programme vise l'harmonisation du cadre réglementaire national et conventionnel avec les engagements internationaux du Royaume.

Les questions migratoires sont principalement régies, au niveau national, par la loi 02-03 de 2003, qui prévoit les modalités d'entrée et de séjour des étrangers au Maroc. Néanmoins avec la mise en place de la SNIA et afin d'assurer la conformité du cadre réglementaire national avec les engagements internationaux du Maroc et la constitution de 2011, il a été prévu :

- La mise à niveau du cadre réglementaire national (OSP 23), notamment à travers l'adoption de nouvelles lois sur l'immigration, l'asile et la traite des êtres humains (Actions 10.4, 10.5, 10.6), l'amendement du Code du travail (Action 10.8), l'amendement du Code électoral (10.9) et du Dahir relatif au droit d'association (Action 10.10), et la conduite d'une réflexion sur le droit de la nationalité (Action 10.11).
- La reconnaissance du statut d'apatridie (OSP 20 et Action 10.1).
- L'alignement du cadre conventionnel national avec les standards internationaux relatifs aux droits des travailleurs immigrés (OSP 21), notamment par la poursuite de la réflexion sur la signature et la ratification des conventions n°143 et n°118 de l'OIT (Action 10.2).
- La signature de conventions de sécurité sociale avec les pays d'origine des immigrés (Action 10.3), afin de favoriser la mobilité et le retour volontaire des immigrés (OSP 22).

Il est à noter que la mise à niveau du cadre réglementaire et conventionnel ainsi que la mise en place d'un cadre institutionnel adapté sont des processus complexes qui impliquent de multiples acteurs et relèvent de la souveraineté de l'Etat marocain, et du respect des procédures gouvernementales, législatives et judiciaires relatives au processus d'élaboration et d'adoption des lois.

Bilan programmatique d'étape

Pour rappel, en août 2016, le Maroc a adopté la loi n°27-14 relative à la lutte contre la traite des êtres humains qui a été publiée dans le bulletin officiel, le 15 décembre 2016. Cette loi introduit pour la première fois dans le droit marocain, la définition de ce phénomène en accord avec le Protocole international visant à prévenir, réprimer et punir la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants tel que ratifié par le Maroc en 2011. La loi 27-14 prévoit quatre types de dispositions :

- ▶ des dispositions relatives aux sanctions pénales, détaillant les infractions et les peines correspondantes, ainsi que les circonstances aggravantes et atténuantes ;
- ▶ des amendements au Code de procédure pénale priorisant l'identification de la victime et permettant aux autorités judiciaires de prononcer les ordonnances indiquées en cas de traite ;
- ▶ des dispositions prévoyant l'assistance des services publics pour la protection, les soins médicaux, l'assistance psychologique et sociale pour les victimes de traite, ainsi que la gratuité de l'assistance judiciaire ;
- ▶ la création d'une commission nationale, sous l'autorité du Chef du Gouvernement, chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains.

Dans le même sens, le décret n°2.17.740 fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains a été adopté par le Conseil du gouvernement le 21 juin 2018, et publié au bulletin officiel, le 19 juillet 2018. L'installation de ladite commission a eu lieu, le 23 mai 2019 et la première réunion de la Commission Nationale, sous la présidence du Ministre de la Justice, a été tenue le 05 novembre 2019, pour démarrer ses travaux.

1. Activités et résultats 2018-2019

Afin de soutenir le Ministère Public dans son initiative, un programme de coopération avec l'ONU-Femme a été mis en place visant à protéger les droits des victimes de la traite via l'amélioration de l'accès des victimes aux services judiciaires, le développement des mécanismes de coordination et de suivi ainsi que le renforcement de capacités en matière d'identification et de référencement des victimes de la traite des êtres humains.

Par ailleurs, un réseau des juges du Ministère Public en charge des dossiers de la traite des êtres humains a été constitué dans l'ensemble des cours d'appel du Royaume. Également, plusieurs sessions de formations ont été organisées durant la période 2018-2019 avec l'appui de l'ONU-DC au profit des associations de la société civile et des acteurs concernés en matière d'identification et d'assistance des victimes de la traite des êtres humains à travers les projets pour le renforcement des capacités de la société civile dans la lutte la traite des êtres humain (J/TIP) et le projet GLO-ACT sur le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains. Plus de détails sur ces formations sont rapportés au niveau du programme «Communication et gouvernance».

En ce qui concerne le projet de loi n°66-17 relatif à l'asile et aux conditions de son octroi et suite aux différentes réunions avec les acteurs concernés, une version actualisée de ce projet de loi a été finalisée en 2019 prenant en compte les remarques des différentes institutions concernées et qui a été soumise au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) en vue d'entamer le processus d'adoption législatif.

Pour ce qui est du projet de loi n°72.17 relatif à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc et à l'immigration, plusieurs réunions de concertation ont été organisées pour finaliser le projet de loi. Une version actualisée a été transmise au SGG, le 28 décembre 2018, en attente d'une réunion avec le groupe de travail du SGG pour sa finalisation et sa mise en circuit dans le processus d'adoption législatif.

Bilan programmatique d'étape

Pour ce qui est de la convention de l'OIT n°97 sur les travailleurs migrant (révisée), le Maroc a procédé, au dépôt des instruments de sa ratification, le 14 juin 2019. Des réflexions sont en cours au sujet de la ratification de la convention n°118 sur l'égalité de traitement en matière de sécurité sociale. Dans ce sens, le BIT a entrepris plusieurs activités, dans le cadre du Projet AMEM afin d'examiner les implications législatives et réglementaires qu'aura la ratification des conventions internationales relatives aux migrants, en particulier les conventions n°97 et n°143 de l'OIT portant sur les Travailleurs Migrants et dont la ratification est actée pour la convention n°97 et en cours d'enregistrement pour la convention n°143.

Pour ce qui est de la signature de conventions de sécurité sociale avec les pays d'origine des immigrés, une réflexion est menée par les acteurs concernés pour identifier sur la base de critères précis les pays à cibler et faire une étude comparée des réglementations en vue de définir et mettre en œuvre un plan de négociation des conventions. Dans ce sens, un effort soutenu pour coordonner les législations de sécurité sociale du Maroc avec d'autres Etats a été déployé. Trois pays d'origine des migrants ont été identifiés, avec lesquels le Maroc pourrait signer des conventions de sécurité sociale, à savoir : le Sénégal, le Gabon et la Mauritanie.

Par ailleurs, peu de progrès ont été enregistrés concernant la signature et la ratification de la convention relative au statut d'apatridie (OSP20).

2. Recommandations spécifiques 2020

- ▶ Redynamiser le processus d'adoption des projets de loi relatifs à l'asile et à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc et à l'immigration.
- ▶ Poursuivre le travail de réflexion pour la ratification de la convention n°118 sur l'égalité de traitement en matière de sécurité sociale.
- ▶ Promouvoir la communication et la sensibilisation sur les questions de la traite des êtres humains.
- ▶ Poursuivre la réflexion au sujet de la ratification de la Convention sur l'apatridie de 1954.

Programme 11 : Gouvernance et communication

Le programme «Gouvernance et communication», dernier programme de la SNIA, a pour objet d'apporter le cadre institutionnel de soutien et de coordination à l'ensemble des actions de la SNIA de manière transversale, ainsi que les dispositions, les instruments de connaissance et de communication nécessaires à sa mise en œuvre. Ses objectifs sont, en particulier, de :

- Mettre en place un dispositif de coordination de la SNIA dans le cadre d'une gestion intégrée et d'une responsabilité partagée. (OSP 24).
- Développer la veille sur les questions migratoires (OSP 25).
- Renforcer la capacité des acteurs en charge des questions d'immigration, d'asile et de traite des êtres humains (OSP 26).
- Informer, sensibiliser aux questions d'immigration et d'asile (OSP27).

Dans ce sens, le dispositif de gouvernance de la SNIA, mis en place, s'appuie sur une approche participative de concertation, de coordination et de mise en œuvre. Ainsi, les partenaires institutionnels aux niveaux national, régional et local, les associations de la société civile, le monde académique, le secteur privé et les partenaires internationaux sont invités à participer, à travers leur expertise, leurs compétences et leur présence et expériences sur le terrain, à la réflexion, planification, mise en œuvre et au suivi des actions de la SNIA.

Rappelons aussi que le Ministère est en charge de l'animation et la coordination de cette concertation. Il assure le Secrétariat du Comité Interministériel chargé des Affaires des MRE et des Affaires de la Migration. Le suivi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la SNIA revient au comité de pilotage qui se réunit tous les trois mois à la lumière des travaux des comités programmes de la SNIA.

1. Activités et résultats 2018-2019

a) Mettre en place un dispositif de coordination de la stratégie nationale de l'immigration et de l'asile dans le cadre d'une gestion intégrée et d'une responsabilité partagée (Actions 11.1, 11.2 et 11.3).

La mise en œuvre opérationnelle de la SNIA est assurée au niveau central par les comités programmes de la SNIA, constitués à cet effet. Afin de permettre une meilleure coordination entre les acteurs institutionnels et les partenaires internationaux, ces derniers ont été impliqués dans les comités programmes de la SNIA, depuis 2018.

En termes de réalisations, en 2019, une réunion du Comité Interministériel a été organisée sous la présidence du Chef de Gouvernement, le 20 juin 2019, trois Comités de Pilotage ont eu lieu et 23 réunions ont été tenues par les Comités Programmes de la SNIA.

Par ailleurs, un accompagnement aux travaux du Comité programmes « Formation professionnelle et Emploi » (CP3) a consisté en le renforcement de son système de suivi à travers le développement de maquettes d'indicateurs spécifiques aux institutions publiques, membres du CP3 et l'organisation d'une formation sur la gestion axée sur les résultats (GAR) et les méthodologies de suivi et évaluation à leur profit et ce, au titre de l'années 2019. Un plan de formation est en cours de finalisation pour le mettre en œuvre à partir de 2020.

Dans le même sens, le Maroc s'efforce d'améliorer la transversalité des politiques migratoires par le biais d'organes de gouvernance de la SNIA, et travaille aussi dans le renforcement de la cohérence verticale de ces politiques avec les différents organes de gouvernance décentralisés, au niveau régional, en particulier avec les Conseils Régionaux et Communaux, les services déconcentrés et le réseau associatif.

Dans ce sens, le Ministère s'est engagé dans un processus de territorialisation de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA), visant

ainsi à intégrer le volet « migration » dans les programmes et projets de développement régional et local et à instaurer un partage de responsabilité entre les acteurs et les intervenants aux niveaux national, régional et local dans la mise en œuvre, notamment, des programmes d'intégration des migrants au Maroc. L'un des objectifs ultimes de ce travail serait de doter les acteurs territoriaux, des outils de gouvernance qui leur permettraient d'assurer la gestion de la migration au niveau régional.

Ainsi, plusieurs initiatives ont été menées pour décliner au niveau local les objectifs assignés à la SNIA, répondant aux besoins réels et spécifiques des populations migrantes, notamment :

- La deuxième phase du projet « INDIMAJ II -Accompagner les conseils régionaux dans l'intégration de la migration au sein de leur planification locale », mené par l'OIM et qui vise l'accompagnement des conseils régionaux de l'Oriental, Souss-Massa et Tanger-Tétouan-Al Hoceima dans l'élaboration d'un plan d'actions régional de protection et d'intégration de la migration et la mise en place d'un espace régional de gouvernance « Migration & Développement» dans chaque région, à travers un processus participatif. A cet effet, plusieurs ateliers de concertations ont eu lieu durant juillet-septembre 2019 pour l'élaboration des plans d'actions régionaux. Une étude portant sur les possibilités d'actions des régions en matière de politique migratoire dans le cadre de la régionalisation avancée et un programme de renforcement des capacités des points focaux ont été réalisés.
- La mise en œuvre du projet RECOSA, avec l'appui de la coopération allemande (GIZ) visant la mise en place de projets pilotes d'intégration aux niveaux régional et local.
- Le lancement du projet DEPOMI visant l'intégration des politiques migratoires dans le développement local au niveau des trois régions : Souss-Massa, Béni-Mellal et l'Oriental et ce, dans le cadre du Fonds Fiduciaire d'Urgence, avec l'appui d'Enabel.

Bilan programmatique d'étape

Enfin et pour la période 2019, le projet AMUDDU a contribué aussi à accompagner la réflexion du Ministère concernant la déclinaison territoriale du CP3 au niveau des régions de Rabat-Salé-Kénitra et Casablanca-Settat. Pour cela, un atelier de concertation avec des représentants des institutions publiques membres du CP3 au niveau central et régional a été organisé. Sur la base des conclusions de cette rencontre, les premières réunions du CP3 régional de Rabat et Casablanca ont été tenues respectivement les 24 juillet et 2 mai 2019.

Pour ce qui est du soutien aux initiatives portées par les associations œuvrant dans le domaine migratoire au Maroc, et visant à adopter une approche participative avec les acteurs associatifs pour contribuer à l'intégration des migrants et des réfugiés dans la société marocaine et à renforcer leurs capacités, le Ministère lance annuellement des appels à projets destinés à appuyer le financement des projets portés par les associations traitant notamment, plusieurs axes :

- Formations aux langues et cultures marocaines au profit des migrants et réfugiés.
- Programmes de formation de base au profit des enfants de migrants.
- Intégration économique.
- Assistance humanitaire.
- Intégration culturelle, jeunesse et loisirs.
- Colonies de vacances d'été.

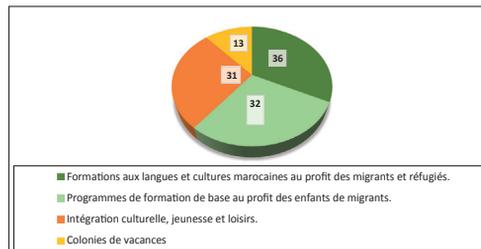
En 2019, 112 projets ont été validés et financés dans les domaines éducatif et culturel ainsi que les colonies de vacances pour un montant total de 4 175 500,00 dirhams. Le tableau suivant présente un récapitulatif du bilan de partenariat pour l'année 2019.

Bilan du partenariat avec les associations de la société civile pour l'année 2019

Domaine d'intervention	Nombre de projets	Montant du soutien financier (DH)
Formations aux langues et cultures marocaines au profit des migrants et réfugiés.	36	1 090 000,00
Programmes de formation de base au profit des enfants migrants.	32	1 356 000,00
Intégration culturelle, jeunesse et loisirs.	31	1 381 500,00
Colonies de vacances	13	348 000,00
Total	112	4 175 500,00

Source : Direction des Affaires de la Migration / MDCMRE

Répartition des projets par domaine d'intervention



b) Développer la veille sur les questions migratoires (Actions 11.10 et 11.11)

Dans le cadre du renforcement de la connaissance sur les phénomènes migratoires au Maroc, l'OIM a lancé le programme «Gouvernance des données migratoires» qui vise à accompagner le Maroc dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques migratoires sensibles et fondées sur les faits, par le biais d'une gouvernance renforcée des données migratoires. Il sera mis en œuvre sur 24 mois (septembre 2019 - août 2021).

Dans le même sens, dans le cadre du programme d'appui budgétaire aux politiques migratoires, notamment la composante «Mise en place des outils de connaissance du phénomène migratoire au Maroc», le Haut-

Bilan programmatique d'étape

Commissariat au Plan a lancé au cours du deuxième semestre de 2018, une enquête sur la migration internationale MAROC-HIMS qui comporte deux phases : émigration des marocains et migrants résidant au Maroc.

En ce qui concerne le développement de programmes de formation et de recherche sur les questions migratoires dans les universités, le MEN-FPESRS a mené en 2019, les actions suivantes :

- Appui de cinq projets de recherche sur l'immigration parmi les 53 projets financés dans le cadre du programme Ibn Khaldoune, lancé officiellement, le 18 mai 2018 pour un budget global de 30 millions de dirhams.
- Intégration de la dimension de la migration dans les formations (accréditation des filières dans le domaine migratoire) ainsi que dans la recherche scientifique, en plus de l'organisation de nombreuses réunions et séminaires sur ce thème. Les filières accréditées au titre de l'année académique 2019-2020 sont représentés dans le tableau suivant :

Université	Ville	Diplôme	Intitulé de la filière
UM5	Rabat	Master	Migrations et Sociétés
ENRPU	Rabat	Master	Médias et Migrations
UMI	Meknès	Master	Histoire des migrations et des mouvements de populations dans le bassin méditerranéen
UMI	Meknès	Master	القانون الدولي الخاص والهجرة
UIZ	Agadir	Doctorat	Aménagement du Territoire, Sociétés, Migration & Développement Durable
UIZ	Agadir	Master	دينامية المجتمعات: الهجرة والديموغرافية والتنمية
USMS	Béni Mellal	Master	Migrations Internationales : Espace et Société
UH2	Mohammedia	Master	Sociologie de la migration
UMP	Oujda	Master	الهجرة: المجال والمجتمع

- Mise en place de cliniques juridiques fournissent des services juridiques gratuits (conseils et services) aux groupes sociaux vulnérables rencontrant des difficultés pour accéder à la justice, notamment les migrants et les réfugiés (5 cliniques juridiques) ;
- Organisation et participation des universités dans des rencontres nationales et internationales portant sur la question migratoire, notamment :
 - Le séminaire national sur les institutions religieuses et multiculturelles en Occident, en octobre 2018.
 - Le séminaire international sur les politiques migratoires et défis contemporains, en novembre 2018.

c) Renforcer les capacités des acteurs en charge des questions d'immigration, d'asile et traite de êtres humains (Actions 11.12 et 11.13)

Le renforcement de capacités des acteurs œuvrant dans le domaine migratoire est une composante essentielle pour une mise en œuvre efficace de la SNIA. L'ensemble des sessions de formations organisées par le Ministère et ses partenaires internationaux et associatifs est mentionné au niveau des programmes sectoriels respectifs.

Tout au long de l'année 2019, de nombreux programmes de formation ont été mis en œuvre avec l'appui des partenaires internationaux afin de renforcer les capacités de l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion de la migration et l'intégration locale des migrants et réfugiés, incluant les forces de sécurité et de police, le personnel judiciaire, les élus, les autorités, les administrations centrales et les services déconcentrés, le milieu universitaire, les associations et les médias. Ces formations ont pu traiter des thématiques sur le droit de la migration, le droit international de l'asile et la protection des réfugiés, la traite des êtres humains, la SNIA, la problématique migration et développement, l'inter-culturalité. Elles ont pu aussi aborder des sujets plus sectoriels, comme migration et santé,

Bilan programmatique d'étape

l'insertion économique des migrants, les violences faites aux femmes, les mineurs non-accompagnés, etc.

Le tableau mentionné ci-dessous présente les principales actions de renforcement de capacités des acteurs concernés par les questions de la migration et de l'asile organisées avec l'appui des organismes internationaux.

Intitulé de l'action	Organisateur (s)	Lieu	Période
Organisation de deux ateliers de formation au profit de 41 magistrats sur le cadre législatif national et standards internationaux de lutte contre la traite des êtres humains, la protection des victimes et les poursuites pénales.	Ministère Public -UNICEF	Rabat	octobre 2018
Organisation d'ateliers régionaux de formation sur les procédures opérationnelles pour harmoniser les mesures concernant l'identification, l'orientation et l'assistance aux victimes de traite des êtres humains au profit des associations de la société civile et des services déconcentrés.	MDCMREAM -ONUUC	Marrakech- Oujda-Tanger Marrakech, Tanger, Oujda et Casablanca	mars-avril 2019 juin-juillet 2019
Organisation de deux ateliers de réflexion sur le mécanisme national de référencement des victimes de la traite des êtres humains.	MDCMREAM -ONUUC	Rabat	février 2019 mars 2019
Organisation d'un atelier de formation de formateurs au profit des magistrats et des représentants des départements ministériels concernés.	MDCMREAM -ONUUC	Rabat	juillet 2019
Organisation de 4 sessions d'information et de sensibilisation sur le programme AVRR et l'assistance pré-départ réunissant 12 associations travaillant dans le domaine de la migration.	MDCMREAM -OIM	Rabat	2019
Organisation de 7 ateliers au niveau régional sur le droit des réfugiés et la protection internationale à l'intention des juges et des procureurs, en partenariat avec l'ISM, la Direction nationale de la surveillance, la Gendarmerie et l'Administration pénitentiaire avec la contribution de l'OMDH.	MDCMREAM- HCR-GIZ	Casablanca, Marrakech, Agadir	2019

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de coopération tripartite entre Le MDCMREAM, l'Ecole Nationale Supérieure de l'Administration (ENSA) et la GIZ, signée en 2019, un programme renforcement de capacités au sein de l'ENSA s'est concrétisé durant l'année 2019, à travers les activités suivantes :

- ▶ Elaboration et mise en œuvre d'un cycle de formation de formateurs au profit de 17 formateurs de l'ENSA.
- ▶ Alimentation de la bibliothèque de l'ENSA d'ouvrages et productions académiques liés à la migration.

d) Informer et sensibiliser aux questions de l'immigration et de l'asile (Actions 11.14 et 11.17)

L'immigration est une problématique relativement nouvelle dans le contexte du Maroc. De la même manière, la SNIA est une politique publique récente et les droits ouverts aux migrants et aux réfugiés sont encore mal connus, à la fois de la part du large public que du public plus circonscrit des bénéficiaires potentiels de ces services.

Dans ce cadre, des efforts ont été menés pour améliorer la communication et la dissémination de l'information au sujet de l'immigration, de la nouvelle politique migratoire et des services et dispositifs ouverts aux migrants et aux réfugiés

Le tableau suivant résume les principaux évènements organisés par le Ministère avec l'appui des partenaires nationaux et internationaux.

Bilan programmatique d'étape

Intitulé de l'évènement	Date et lieu	Objectifs	Participants
3 ^{ème} rencontre de concertation avec les universitaires, chercheurs et experts en migration	24 octobre 2018 Centre International des Conférences Mohammed VI -Skhirat	- Définir les possibilités de la contribution des chercheurs et leurs valeurs ajoutées durant et après la tenue de la 11 ^{ème} édition du Forum Mondial pour la Migration et le Développement (FMMD).	16 chercheurs
Side Event en marge du GFMD 2018 « Les politiques migratoires au Maroc et le Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières »	7 décembre 2018 Palmerais Palace Marrakech	- Présentation des principales avancées dans la mise en œuvre de la Politique nationale d'immigration et d'asile, à l'occasion du cinquième anniversaire de son lancement . - Présentation de l'ébauche du plan d'actions national de mise en œuvre des objectifs du Pacte mondial pour les migrations.	50 participants : amis du Forum Mondial pour la Migration et Développement, institutions publiques, secteur privé et association de la société civile, jeunes migrants et organismes internationaux.
4 ^{ème} édition de la semaine des migrants	14 au 20 décembre 2018	- Lancement de différentes activités culturelles, sportives et sociales en faveur des migrants au Maroc, du 14 au 20 décembre 2018 et ce, en partenariat avec les associations de la société civile.	300 participants : migrants, institutions publiques, organismes internationaux et associations de la société civile.
Célébration de la journée mondiale du Réfugié	16 au 21 juin 2019	Ces activités animées par et pour les réfugiés concernent notamment : - la remise des trophées aux meilleurs projets d'insertion socio-économique des réfugiés . - l'organisation de la 3 ^{ème} édition du concours artistique « Refugees Got Talent » - des actions de sensibilisation et des caravanes médicales - des activités sportives, ludiques et artistiques seront programmées - la remise des prix journalistiques au profit des étudiants de l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication	Plus de 250 Réfugiés et migrants, institutions publiques, organismes internationaux et associations de la société civile.

Programmes transverses

Intitulé de l'évènement	Date et lieu	Objectifs	Participants
Atelier thématique « Discours sur la migration : pour une communication fondée sur des données probantes », inscrit dans le processus de préparation du 12 ^{ème} sommet du Forum Mondial pour la Migration et le Développement (GFMD)	4-5 juillet 2019 Centre International des Conférences Mohammed VI -Skhirat	<ul style="list-style-type: none"> - Amorcer une discussion autour de l'analyse des mécanismes de formation des perceptions des opinions publiques sur les questions migratoires et faire un focus sur la question des données, leur collecte, et leur analyse. - Échanger sur les expériences en matière de pratiques et enseignements tirés de la communication sur la migration, les politiques de migration et leur interconnexion avec le développement durable. 	Plus de 150 participants nationaux et internationaux représentant les institutions nationales, les États membres des Nations Unies, la société civile, le secteur privé et les organisations internationales.
1 ^{ère} Université d'Été des Étudiants Africains au Maroc sous le thème « Jeunesse africaine : levier de coopération Sud-Sud et promotion du vivre ensemble »	9 au 12 juillet 2019 à Oujda	- débattre des thématiques relatives à la diversité culturelle et du vivre ensemble ainsi qu'à la coopération Sud-Sud et le Co-développement et créer une cohésion entre les étudiants à travers l'organisation d'activités touristiques, sportives et culturelles dans la ville d'Oujda et ses environs	100 étudiants (70 étudiants étrangers d'origine subsaharienne et 30 étudiants marocains)
Atelier thématique sur la Contribution du Maroc au Pacte Mondial sur les Réfugiés	3 octobre 2019 Hôtel Tour Hassan-Rabat	- Echanger sur les opportunités et défis rencontrés pour renforcer la protection des réfugiés, présenter les réalisations en termes d'intégration locale des réfugiés et formuler des recommandations pour la mise en œuvre du Pacte Mondial sur les Réfugiés au niveau national.	Plus de 160 participants : ministères et établissements publics secteur privé, société civile, des organismes internationaux et des experts et chercheurs universitaires.
5 ^{ème} édition de la semaine des migrants	14 au 20 décembre 2019	- Lancement de différentes activités culturelles, sportives et sociales en faveur des migrants au Maroc, du 14 au 20 décembre 2018 et ce, en partenariat avec les associations de la société civile.	150 participants: migrants, institutions publiques, organismes internationaux et associations de la société civile.

2. Recommandations spécifiques 2020

Il est nécessaire de garantir une continuité des mesures déjà entreprises et de continuer avec de nouvelles actions identifiées telles que :

- Elaborer des programmes de recherche sur la question de la migration et l'asile en partenariat avec les différents acteurs de la SNIA, notamment avec les universités.
- Redoubler d'efforts pour sensibiliser tous les acteurs : institutions publiques, société civile, secteur privé et médias, tout en impliquant les institutions de recherche et universités, notamment à travers l'organisation d'universités culturelles au profit des étudiants marocains et étrangers.
- Renforcer la solidarité institutionnelle entre les institutions publiques concernées afin de mieux encadrer les associations de la société civile dans l'objectif de décliner la mise en œuvre des programmes de la SNIA aux niveaux régional et local.

4. Le rôle du Maroc sur le plan international en matière de migration

Au niveau régional, le Maroc joue un rôle de premier plan dans la gouvernance des migrations. En effet, le 30 janvier 2017, le Maroc a réintégré l'Union Africaine, une étape qui a constitué un succès diplomatique réaffirmant l'arrimage du Maroc au sein de la famille africaine et sa communauté de destin avec ses peuples. Cette réintégration représente aussi une nouvelle page pour les politiques migratoires. En effet, le Président de l'Union Africaine a confié à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le lead sur la question de la migration en Afrique, lors du 28^{ème} Sommet de l'UA à Addis-Abeba en janvier 2017.

A cet égard, le 8 janvier 2018, le Maroc a abrité la « Conférence ministérielle Africaine pour un Agenda africain sur la Migration » qui a connu la participation d'une vingtaine de ministres et responsables gouvernementaux africains. Elle avait pour objectif de convenir d'une vision commune africaine sur la migration sur la base des principes de l'inclusivité et de partage de responsabilité, le respect des droits humains, le développement et la lutte contre la migration irrégulière, notamment à travers la création de voies de migration régulière.

De ce fait, le Maroc a présenté lors du 30^{ème} sommet de l'Union Africaine, le 29 janvier 2018 à Addis Abeba, un « Agenda Africain pour la Migration » qui suppose un point d'inflexion, une redéfinition de la migration basée sur une démarche plus positive et une volonté politique concrète des Etats tout en ayant l'intérêt à ce que la migration se fasse dans la sécurité, la légalité, la régularité, l'ordre et le respect des droits humains.

Partant du constat que la migration africaine est d'abord intra-africaine, l'Agenda Africain pour la Migration qui « doit tendre à faire de la migration un pilier de la coopération Sud-Sud, un levier du Co-développement, et un

vecteur de solidarité » consiste à mettre en place un Observatoire Africain de la Migration qui aura pour mission de renforcer l'échange d'informations entre les pays africain et de promouvoir la recherche afin d'améliorer la gestion des flux migratoires et créer un poste d'Envoyé spécial de l'UA chargé de la Migration qui sera en charge de la coordination des politiques de l'Union Africaine dans le domaine migratoire.

A cet effet, la création d'un Observatoire Africain pour la Migration basé au Maroc (Rabat) a été approuvée lors du 31^{ème} Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine à Nouakchott en juillet 2018. L'accord de siège a été signé le 10 décembre 2018 à Marrakech, en marge de la Conférence intergouvernementale chargée de l'adoption du Pacte Mondial pour les réfugiés et la loi n°01.19 portant approbation de cet accord, a été adoptée par le Conseil de gouvernement, le 24 janvier 2019 et par le Conseil des ministres, le 7 février 2019.

La création de cet Observatoire, qui sera placé sous l'égide de l'UA, permettrait de renforcer la collecte, l'analyse et l'échange de données entre les pays africains pour améliorer la gestion des flux migratoires au niveau du continent africain.

L'Agenda 2030 pour le développement durable : le Maroc, les ODD et la migration

Depuis l'année 2015, la communauté internationale a adopté un nouveau cadre de développement durable fixant des objectifs à atteindre pour l'ensemble des pays - pays industrialisés et pays en développement - visant l'amélioration de la vie des populations partout dans le monde, promouvoir la prospérité et le bien-être pour tous.

Ce nouvel agenda pour le développement durable contient 17 objectifs et les 169 cibles visent à éradiquer la faim et la pauvreté extrême, réduire les inégalités à l'intérieur des Etats et entre les Etats, parvenir à l'égalité, améliorer la gestion de l'eau et des énergies, et prendre des mesures urgentes pour combattre le changement climatique.

Le rôle du Maroc sur le plan international en matière de migration

Le fait marquant de ce nouvel agenda, est que l'adoption des objectifs du développement durable marque l'inclusion, pour la première fois, de la migration dans un programme mondial de développement. En effet, les objectifs du développement durable reconnaissent le lien entre migration et développement et la contribution des personnes migrantes au développement. Ils mettent en valeur les besoins spécifiques des migrants et réfugiés et marquent un engagement ferme dans la lutte contre le traite des êtres humains.



Le Royaume du Maroc s'était porté volontaire pour présenter à l'occasion de la session du Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement Durable (FPHN) un état des lieux sur l'intégration des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans ses stratégies et programmes de développement. Cet acte volontaire s'inscrit dans le cadre de l'engagement du Royaume dans le processus de mise en œuvre des ODD, depuis les consultations nationales lancées en mai 2016.

La 2^{ème} Consultation nationale sur la mise en œuvre et le suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD) » a été organisée du 12 au 14 juin 2019 à Rabat, conjointement par le Ministère des Affaires Etran-

gères et de la Coopération Internationale, le Haut-Commissariat au Plan et le Système des Nations Unies au Maroc, s'inscrivant dans le cadre de l'élaboration du Rapport National sur les ODD, en perspective de la participation du Maroc aux échéances régionales et internationales liées au suivi de l'Agenda 2030 pour le développement durable. L'objectif de cette consultation était l'examen de l'état de mise en œuvre des ODD par le Maroc et du niveau des réalisations de ses engagements internationaux. Ont participé à cette consultation, l'ensemble des départements ministériels et institutions nationales, les collectivités territoriales, les représentants du secteur privé, de la société civile et des agences, fonds et programmes du Système des Nations Unies au Maroc.

Le Maroc et le « Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FFMD) »



En septembre 2006, le Dialogue de Haut Niveau sur les Migrations Internationales et le Développement s'est tenu dans le cadre de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Plus de 140 Etats Membres se sont réunis pour discuter de l'interaction mutuelle bénéfique de la migration et du développement, de la manière avec laquelle le développement peut contribuer à une meilleure gestion de la migration et comment la migration peut contribuer au développement.

Le Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD) est une initiative des États Membres de l'ONU afin de traiter les interconnexions entre migration et développement de manière pratique et orientée vers l'action. C'est un processus volontaire, intergouvernemental, non-contraignant et de consultation informelle, ouvert à tous les Etats membres et observateurs des Nations Unies.

Le rôle du Maroc sur le plan international en matière de migration

A cet effet, le Maroc et l'Allemagne ont co-présidé le Forum Mondial sur la Migration et le Développement (Global Forum on Migration and Développement – GFMD) pour la période 2017-2018. Dans ce sens, le Maroc a abrité du 5 au 7 décembre 2018 à Marrakech la 11^{ème} édition de ce Forum sous le thème « Honorer les engagements internationaux pour libérer le potentiel de tous les migrants pour le développement »

- Plus de 2000 délégués de 135 pays, 45 organisations internationales, dont plus de 300 acteurs de la société civile, 100 représentants du secteur privé et autres académiciens et parties prenantes dans la Migration.
- Tenue de quatre sessions thématiques parallèles dans le cadre de l'Espace Commun (Commun Space) pour débattre des moyens d'assurer : (1) la contribution des migrants et de la diaspora au développement durable, (2) l'inclusion des migrants, (3) un transit, une entrée, un accueil et un retour sûrs et respectueux des droits ; et enfin 4) un travail décent, des droits des travailleurs et un recrutement équitable.
- Organisation de six tables rondes autour des thématiques suivantes :
 - De la vulnérabilité à la résilience : reconnaître les migrants comme agents de développement.
 - Favoriser la mobilité régionale pour promouvoir l'apprentissage transférable et la cohérence des politiques.
 - Mettre en place une bonne gouvernance en matière de migration pour le développement durable.
- 13 Side Events ont été organisés durant le Forum.
- Tenue de trois séries d'ateliers, dans le cadre de la session interface des entreprises (GFMD Business Meeting) pour dégager la perception des entreprises quant à la manière de mettre en œuvre le Pacte Mondial pour des Migrations Sûres, ordonnées et régulières.

- Les principales recommandations de ce Forum sont comme suit :
 - Renforcer la position du Forum stratégiquement pour contribuer à la mise en œuvre du Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.
 - Développer davantage les partenariats public-privé (PPP) dans la mise en œuvre des politiques migratoires.
 - Poursuivre les efforts en matière de collecte des données sur la migration afin de contribuer à lutter contre les stéréotypes et communiquer sur la contribution positive des migrants à tous les niveaux.
 - Impliquer les autorités locales et les jeunes dans les débats du GFMD et mettre l'accent sur la protection des migrants notamment les femmes et les enfants.

Rappelons que dans le cadre de cette 11^{ème} édition , le Ministère a organisé, le 7 décembre 2018, un Side Event sur « Les politiques migratoires au Maroc et le Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières » (PMM), consacré à la présentation des principales avancées dans la mise en œuvre de la Politique Nationale d'Immigration et d'Asile, à l'occasion du cinquième anniversaire de son lancement, suivi de celle relative à une ébauche du plan d'actions national de mise en œuvre des 23 objectifs du PMM. Cet événement a aussi été une opportunité, à la veille de la Conférence intergouvernementale pour l'adoption du Pacte Mondial sur les migrations, de mettre l'accent sur la contribution du Maroc dans sa mise en œuvre, en présence d'institutions publiques, des parlementaires, des représentants des associations de la société civile, du secteur privé ainsi que des chercheurs et experts dans le domaine de la migration.

Le rôle du Maroc sur le plan international en matière de migration



Par ailleurs, dans le cadre du 12^{ème} sommet du FMMD à Quito, présidé par l'Equateur, le Maroc a organisé un atelier thématique, les 4 et 5 juillet 2019 à Skhirat, sous le thème : « Discours sur la Migration : pour une communication fondée sur des données probantes ». L'objectif principal de cet atelier était de discuter du traitement médiatique de la question migratoire et de l'importance des données probantes sur la migration.

Le Maroc et le Pacte Mondial pour les migrations



Le 19 septembre 2016, les dirigeants mondiaux se sont réunis à New York pour le Sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants afin de trouver des solutions communes pour gérer les déplacements massifs de migrants et de réfugiés. Leurs engagements ont été inscrits dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants.

S'agissant des réponses spécifiques aux migrants, les États membres ont fermement ancré leurs engagements dans les obligations juridiques internationales existantes, notamment protéger la sécurité, la dignité ainsi que les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les migrants.

La Déclaration comprend également un engagement « à renforcer les structures de gouvernance des migrations à l'échelle mondiale ». Elle note par ailleurs, la contribution précieuse du Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD) en faveur de la collaboration et du dialogue au niveau mondial et mandate le Forum, pour contribuer aux négociations intergouvernementales sur le pacte mondial, sous la coordination du Représentant Spécial du Secrétaire Général.

Les négociations ont duré 18 mois entre 192 pays négociateurs pour l'élaboration et la finalisation du texte du pacte mondial sur les migrations. A cet effet, le Maroc a organisé en partenariat avec l'OIM du 26 au 29 septembre 2017, les consultations nationales pour sa contribution dans l'élaboration du Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Dans ce cadre, quatre réunions ont été tenues avec des interlocuteurs de la société civile, de la communauté académique, du secteur privé et des institutions publiques. La discussion s'est focalisée sur quatre axes principaux, à savoir : (1) les droits des migrants et l'intégration sociale, (2) la mobilité et le travail, (3) le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains, (4) la migration et le développement.

Ainsi, la version finale du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières a été rendue publique par les Nations Unies le 11 juillet 2018 à la suite de la dernière phase de consultations intergouvernementales qui a eu lieu à New York du 9 au 11 juillet 2018.

A cet égard, le Maroc a abrité sous la supervision des Nations Unies, les 10 et 11 décembre de 2018 à Marrakech, une Conférence Intergouvernementale sur les migrations internationales pour adopter le Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Le Pacte s'appuie sur le droit international relatif aux droits de l'homme ainsi que sur l'ensemble des conventions et traités internationaux relatifs à la lutte contre le crime organisé, la traite des personnes et l'esclavage, à la lutte contre le changement climatique, aux droits des travailleurs migrants, ainsi qu'à l'Agenda de développement durable. Il fait référence à l'ensemble des travaux qui ont eu lieu sur la gouvernance internatio-

Le rôle du Maroc sur le plan international en matière de migration

nale de la migration, les Dialogues de Haut-Niveau de 2006 et 2013, le Forum Mondial pour la Migration et le Développement lancé en 2006 et la Déclaration de New York de septembre 2016.

Le Pacte est non-contraignant. Il constitue un cadre de coopération qui s'appuie sur les engagements pris par les Etats membres des Nations Unies dans le cadre de la Déclaration de New York. Il repose sur un ensemble de principes transversaux. Il est axé sur la personne humaine, les droits de l'homme, le développement durable et la règle de droit. Il reconnaît la souveraineté des Etats et fait appel à une approche pan-gouvernementale et pan-sociétale. Il prend en compte la dimension genre et répond aux besoins des enfants.

Le Pacte mondial est structuré en 23 objectifs, chaque objectif comprenant un engagement explicite ainsi qu'un certain nombre d'actions considérées comme des outils pertinents de politique ou des bonnes pratiques nécessaires pour atteindre les objectifs du Pacte. Le document contient un engagement des Etats membres à accélérer la mise en œuvre des ODD afin d'éliminer les causes qui forcent les personnes à quitter leur pays (objectif 2), ainsi qu'un engagement renouvelé et transversal de coopération internationale (objectif 23).

En principe, tous les pays qui ont ratifié l'accord du Pacte Mondial pour les migrations, devront présenter des engagements clairs pour l'amélioration de la gouvernance internationale du dossier migratoire. Dans ce sens, le Maroc est en train d'élaborer son plan d'actions pour la mise en œuvre du Pacte Mondial pour les migrations.

Le Maroc et le « Pacte Mondial sur les réfugiés »

La Déclaration de New York de 2016 a aussi énoncé une vision de responsabilité partagée entre les Etats Membres pour fournir un cadre d'actions global pour les réfugiés.

Ainsi, le 17 décembre 2018, l'Assemblée Générale des Nations Unies a approuvé la résolution affirmant le Pacte mondial sur les réfugiés, après

deux années de consultations intenses menées par le HCR avec les États membres, les organisations internationales, les réfugiés, la société civile, le secteur privé et des experts.

Le Pacte mondial sur les réfugiés (PMR), entend fournir la base d'un partage prévisible et équitable de la charge et des responsabilités, compte tenu du fait qu'une solution satisfaisante aux problèmes des réfugiés ne peut être obtenue sans une coopération internationale.

Dans le cadre des accords de coopération pour la mise en œuvre du PMR, un premier Forum Mondial sur les Réfugiés (FMR) a été organisé les 17 et 18 décembre 2019, à Genève, au cours duquel, les gouvernements des Etats membres des Nations Unies ainsi que les parties prenantes concernées ont présenté les efforts menés en matière de renforcement de la protection des réfugiés, la facilitation de l'accès à l'éducation et à la santé ainsi que l'intégration socio-économique et l'inclusion financière. Cet événement a connu la participation de plus de 3.000 personnes regroupant des représentants des Gouvernements, des organismes internationaux, le secteur privé et des associations de la société civile en plus des réfugiés.

Dans ce sens, le Maroc et le HCR avait organisé, le 3 octobre 2019, un atelier thématique sur la contribution du Maroc au Pacte Mondial sur les Réfugiés dont l'objectif était de réunir les différents acteurs clés, gouvernementaux et non-gouvernementaux, afin d'échanger sur les opportunités et défis rencontrés pour renforcer la protection des réfugiés, présenter les réalisations en termes d'intégration locale des réfugiés et formuler des recommandations pour la mise en œuvre de ce Pacte.

Rappelons que lors de ce Forum, le Maroc a organisé un Side Event sur le rôle du partenariat public-privé dans l'intégration socio-économique des réfugiés au Maroc. De même, une exposition retraçant la contribution du Maroc aux opérations de maintien de la paix et de l'action humanitaire dans le monde a eu lieu au Palais des Nations à Genève.

5. Conclusion et recommandations

Le présent rapport démontre les efforts consentis de tous les acteurs concernés nationaux et internationaux pour assurer une meilleure intégration et participation des migrants et réfugiés dans la société marocaine.

L'adoption de la loi sur la traite et le texte d'application y afférent ont donné un nouveau souffle aux différentes actions et mesures entreprises par le Maroc dans le cadre de sa nouvelle politique migratoire. Quant aux projets de loi sur l'asile et la migration, une fois adoptés, ils apporteront certainement des progrès à cet édifice largement salué par la communauté internationale.

En termes de gouvernance de la SNIA, l'élargissement des comités programmes aux organismes internationaux a eu pour effet de renforcer les synergies et le partage de l'information. Pour ce qui est de l'analyse des progrès enregistrés et du degré d'intégration, il est important d'améliorer le dispositif de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des actions afférentes à la SNIA, à travers le développement d'outils adéquats et le renforcement des capacités des comités programmes en la matière.

La territorialisation de la SNIA est une nécessité pour garantir son opérationnalité et maîtriser son impact sur les bénéficiaires. De ce fait, il est nécessaire de poursuivre les efforts de sensibilisation et de formation des acteurs territoriaux en matière de gestion migratoire et de favoriser la mise en réseau et la mutualisation des expériences dans ce domaine. Aussi faut-il souligner l'importance de réaliser des monographies sur la migration dans les principales villes et régions d'accueil des migrants qui pourraient ainsi nourrir la planification et la coordination des interventions et développer par la suite des axes de partenariat pour le déploiement territorial de la SNIA.

La Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile présente la singularité d'avoir associé très en amont les associations de la société civile, en rai-

Conclusion et recommandations

son de leur rôle fondamental de liaison entre les acteurs institutionnels et les migrants. De ce fait, il est primordial de les mobiliser davantage et de renforcer leurs capacités dans la gestion des projets ainsi qu'en termes d'approche en matière d'intégration locale.

La collecte des données fiables est un élément fondateur de la SNIA. Les données sur lesquelles s'appuie le Ministère en matière de migration restent partielles. Ce qui rend difficile de fixer des objectifs mesurables, définir les mesures adéquates et d'assurer de manière efficiente le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des programmes de la SNIA. De ce fait, l'intégration de la dimension migration dans les systèmes d'information des départements ministériels et autres acteurs engagés constitue un axe central pour la collecte, l'analyse et le partage des données relatives à la situation des migrants et des réfugiés et la mesure des progrès accomplis. Aussi est-il nécessaire d'investir davantage dans la recherche et les études en favorisant le partenariat avec le monde académique afin de permettre d'adapter les politiques publiques au contexte migratoire marocain.

L'ouverture de l'accès des migrants et réfugiés aux services de base : éducation, santé, logement, formation professionnelle, emploi, etc., a constitué un progrès notable dans les réalisations de la SNIA. Néanmoins, des efforts devront être poursuivis en matière d'information, de communication et de mise en place de dispositifs d'orientation et de référencement des migrants et des réfugiés vers les structures concernées pour consolider leurs droits d'accès à ces services.







المملكة المغربية
الوزارة المفتشية لدى وزير الشؤون الخارجية
والتعاون الإفريقي والمغاربة المقيمين
بالخارج، المكلفة بالمغاربة المقيمين بالخارج

٠٨٨٨٤٠٠ | ٨٤٠٤٠٤٠

٠٨٤٠٤٠٤٠٠ | ٠٨٤٠٤٠٤٠٠ | ٠٨٤٠٤٠٤٠٠ | ٠٨٤٠٤٠٤٠٠
| ٠٨٤٠٤٠٤٠٠ | ٠٨٤٠٤٠٤٠٠ | ٠٨٤٠٤٠٤٠٠ | ٠٨٤٠٤٠٤٠٠
| ٠٨٤٠٤٠٤٠٠ | ٠٨٤٠٤٠٤٠٠ | ٠٨٤٠٤٠٤٠٠ | ٠٨٤٠٤٠٤٠٠
| ٠٨٤٠٤٠٤٠٠ | ٠٨٤٠٤٠٤٠٠ | ٠٨٤٠٤٠٤٠٠ | ٠٨٤٠٤٠٤٠٠

Royaume du Maroc

*Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Étrangères,
de la Coopération Africaine et des Marocains Résident
à l'Étranger, Chargé des Marocains Résident à l'Étranger*

Edité avec le concours d'Enabel

